



MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

TEL : 04 71 65 71 90  
FAX : 04 71 65 71 99  
e-mail : chambon@ville-lechambonsurlignon.fr

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

AR Prefecture

043-214300519-20250728-68\_2025-DE  
Reçu le 31/07/2025  
Publié le 31/07/2025

Le 28 juillet 2025 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 22 juillet 2025, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 13

- Votants : 17

Étaient présents : MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Didier Maneval, Didier Crouzet, Franck Royer, Antonio Savini  
Mmes Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chanteperdrix, Roselyne Charreyron,

Étaient excusés :

M. Sébastien Genest (pouvoir à M. Philippe Dubois)

Mme Isabelle Rouveure-Mounier

M. Frédéric Roux (pouvoir à M. Antonio Savini)

Mme Denise Vallat (pouvoir à M. Jean-Michel Eyraud)

Mme Tiphaine Vernet (pouvoir à Mme Sandra Picot)

Était absent : M. Léo Bader

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

### **Délibération n° 68 / 2025 : Modification de l'ordre du jour du Conseil municipal**

M. le Maire propose aux conseillers municipaux une modification de l'ordre du jour de la présente séance et l'ajout d'un point :

- **Approbation du plan de financement de réparation du mur du pont de Salettes suite à la crue du 17 octobre 2024 et demande de subvention.**

M. le Maire demande l'accord des membres du conseil municipal pour la prise en compte de ce point supplémentaire à l'ordre du jour.

Où l'exposé de M. le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité des votants, décide l'ajout du point, mentionné ci-dessus, à l'ordre du jour de la présente séance.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le maire,

Jean-Michel Eyraud.

Date de publicité : 1 AOÛT 2025

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Secrétariat Général/secrétariat des assemblées/Conseils municipaux/juillet2025

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

AR Prefecture

043-214300519-20250728-69\_2025-DE  
Reçu le 31/07/2025  
Publié le 31/07/2025

Le 28 juillet 2025 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 22 juillet 2025, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 13

- Votants : 17

Étaient présents : MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Didier Maneval, Didier Crouzet, Franck Royer, Antonio Savini  
Mmes Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chantepedrix, Roselyne Charreyron,

Étaient excusés :

M. Sébastien Genest (pouvoir à M. Philippe Dubois)

Mme Isabelle Rouveure-Mounier

M. Frédéric Roux (pouvoir à M. Antonio Savini)

Mme Denise Vallat (pouvoir à M. Jean-Michel Eyraud)

Mme Tiphaine Vernet (pouvoir à Mme Sandra Picot)

Était absent : M. Léo Bader

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

## Délibération n° 69 / 2025 : Projet de la zone humide de la Celle

M. le Maire indique aux membres du conseil municipal que le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne (CEN Auvergne) association qui œuvre pour la préservation du patrimoine naturel en Auvergne, a réalisé entre 2022 et 2024, un diagnostic de la zone humide de la Celle à la demande de l'Association de protection et de sauvegarde de la Celle.

M. le Maire précise que ce diagnostic a permis de définir un certain nombre d'actions visant à restaurer, préserver et améliorer la fonctionnalité écologique de ce site qui a un rôle majeur dans la préservation de la ressource en eau.

Le présent projet vise à mettre en œuvre les principales actions de restauration définies dans le diagnostic.

M. le Maire invite les conseillers municipaux à se prononcer sur ce point.

Où l'exposé de M. le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- approuve le projet de la zone humide de la Celle tel que présenté et annexé à la présente délibération ;
- donne tout pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le maire,  
Jean-Michel Eyraud.



Date de publicité : 31 AOÛT 2025

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Secrétariat Général/secrétariat des assemblées/Conseils municipaux/juillet2025



MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

TEL : 04 71 65 71 90

FAX : 04 71 65 71 99

e-mail : chambon@ville-lechambonsurlignon.fr

## Mise en œuvre de travaux de restauration sur deux zones humides du bassin du Lignon (43)

### Fiche action 2.7.2CEN

#### *Note de présentation du projet*

#### 1. Contexte général

Le **Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne** (CEN Auvergne) est une association Loi 1901 qui œuvre depuis plus de 30 ans pour la préservation du patrimoine naturel en Auvergne. **Une partie de son action repose sur la maîtrise foncière et d'usage des sites naturels.**

En application de l'objectif 1B2 du Plan d'actions quinquennal (PAQ) 2023-2027 commun aux six CEN d'Auvergne-Rhône-Alpes, le déploiement de la maîtrise foncière ou d'usage et la restauration des zones humides constituent un axe prioritaire d'intervention du CEN Auvergne.

Ainsi, le CEN Auvergne est maître d'ouvrage depuis plusieurs années d'actions zones humides sur le bassin versant du Lignon, et porte notamment une fiche action pour la mise en œuvre de travaux visant à restaurer et préserver les zones humides.

#### 2. Analyse conduisant à proposer le projet

Le CEN Auvergne a réalisé entre 2022 et 2024 un diagnostic de la zone humide de la Celle au Chambon-sur-Lignon (voir localisation en annexes) à la demande de l'Association de protection et de sauvegarde de la Celle et de Péaure. Cette zone humide est située en tête de bassin versant, elle a donc un rôle majeur dans la préservation de la ressource en eau, et est jugée prioritaire pour la mise en œuvre d'actions de préservation. Le diagnostic a permis de définir un certain nombre d'actions visant à restaurer, préserver et améliorer la fonctionnalité écologique de ce site (voir diagnostic). Le présent projet vise à mettre en œuvre les principales actions de restauration définies dans le diagnostic.

#### 3. Objectifs du projet

L'objectif général du présent projet est de restaurer et améliorer la fonctionnalité écologique de la zone humide de la section de la Celle, et d'accompagner l'Association de protection et de sauvegarde de la celle et de Péaure et la Commune du Chambon-sur-Lignon pour sa gestion et sa préservation à la suite des travaux.

## 4. Détails des actions prévues

### 4.1 Actions de restauration prévues sur la zone humide de la Celle au Chambon-sur-Lignon

Le tableau et cartes ci-dessous présentent succinctement les enjeux, les objectifs des actions et les travaux envisagés. Le détail des actions de restauration est consultable dans le diagnostic d'avant-projet et les cahiers des charges établis pour les sous-traitances.

#### Section de la Celle

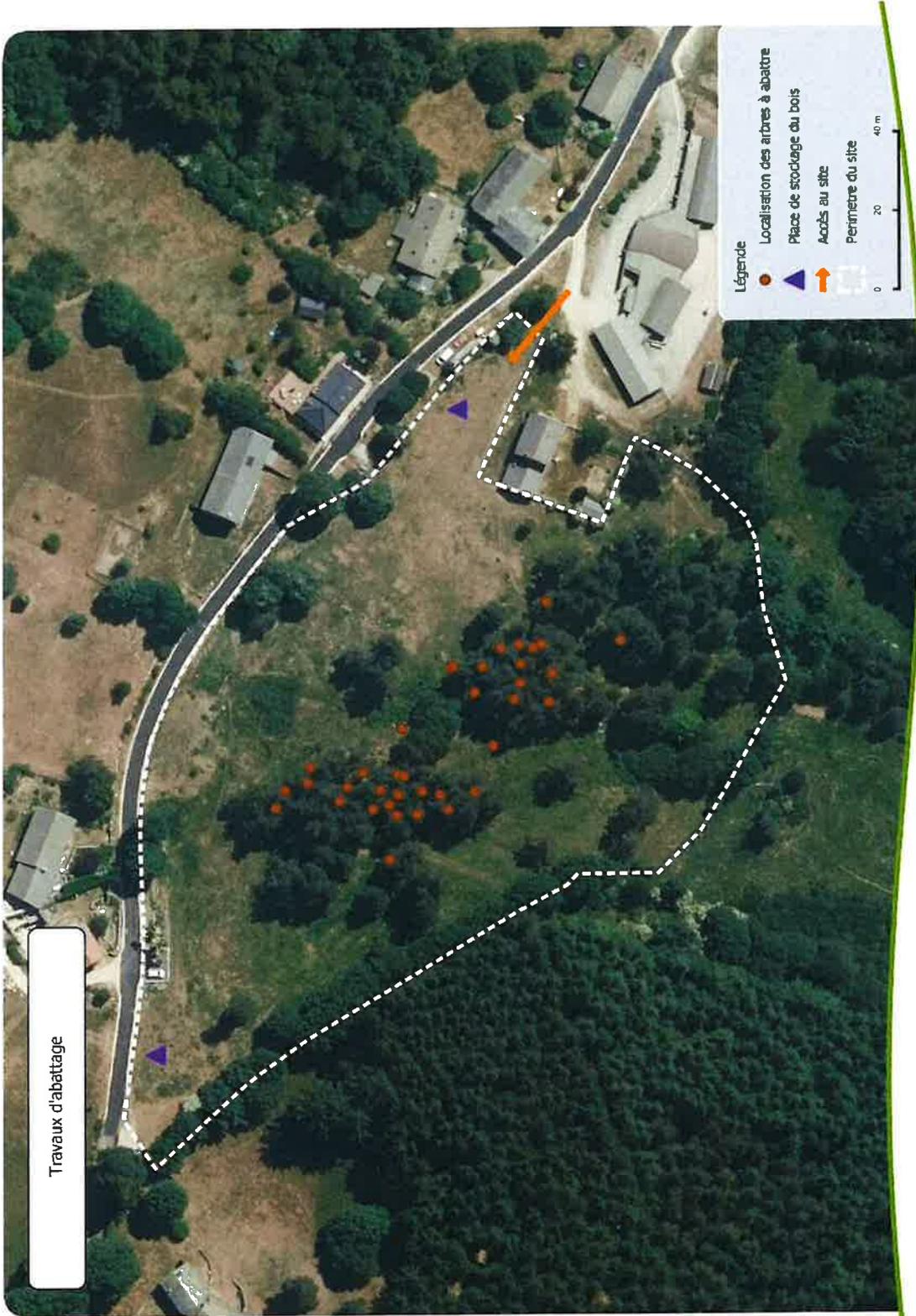
Surface du site 1,84 ha

Surface de zones humides : 1,5 ha

Enjeux : Zone humide de tête de bassin versant, Enjeu partenarial avec la Commune, Possibilité de développer des projets pédagogiques sur le site

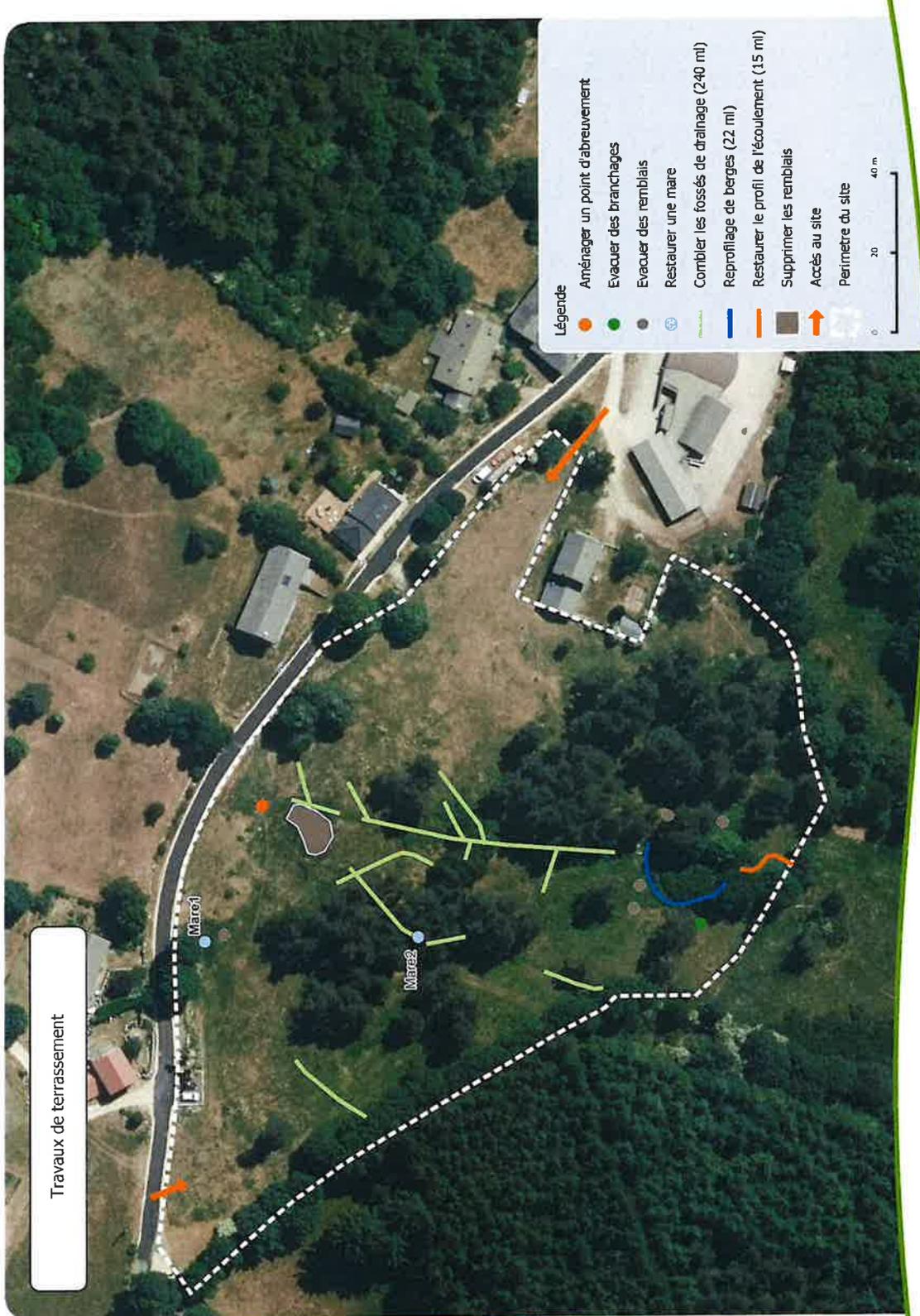
Objectifs : Amélioration du fonctionnement hydrologique de la zone humide ; Restauration d'un réseau de mares

Travaux envisagés	Quantité	Opérateurs	Période d'intervention
Abattage/débardage de pins pour la préparation des emprises	37 arbres	Réalisation : Prestataire Suivi : CEN Auvergne	Automne 2025
Comblement de fossés de drainage	240 ml	Réalisation : Prestataire Suivi : CEN Auvergne	Automne 2026
Restauration d'un profil d'écoulement	15 ml	Réalisation : Prestataire Suivi : CEN Auvergne	Automne 2026
Reprofilage des berges d'un plan d'eau	22 ml	Réalisation : Prestataire Suivi : CEN Auvergne	Automne 2026
Restauration de mares	2 mares	Réalisation : Prestataire Suivi : CEN Auvergne	Automne 2026
Suppression de remblais	120 m3	Réalisation : Prestataire Suivi : CEN Auvergne	Automne 2026
Aménagement de points d'abreuvement	2	Réalisation : 1 par prestataire ; 1 par équipe de gestion du CEN Auvergne Suivi : CEN Auvergne	Automne 2026
Pose de clôtures fixes électriques pour la délimitation d'un parc de pâturage et la mise en défens des mares	580 ml	Réalisation : Equipe de gestion du CEN Auvergne	Automne 2025 pour le parc de pâturage Automne 2026 pour la mise en défens des mares
Installation d'un panneau de chantier et d'un panneau d'information pérenne	2	Conception graphique : CEN Auvergne Fabrication des supports : Prestataire Installation : Equipe de gestion du CEN Auvergne	Panneau de chantier : automne 2025 Panneau d'information : Automne 2026



Fond : Ortho IGN 2022, Scans25 IGN 2019 - Réalisation : CEN Auvergne, mer. mai 21 2025

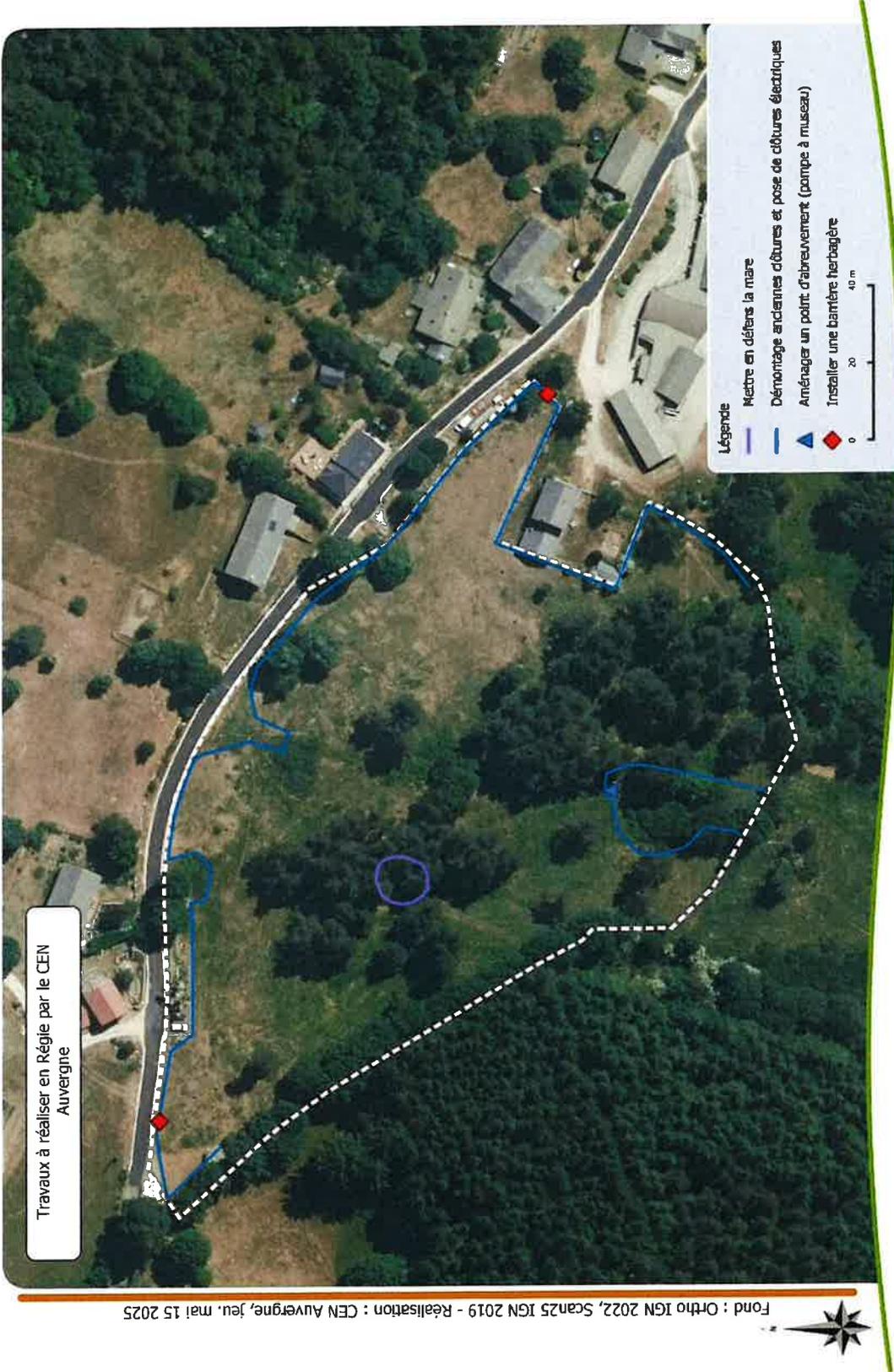




Travaux de terrassement

Fond : Ortho IGN 2022, Scans25 IGN 2019 - Réalisation : CEN Auvergne, jeu. mai 29 2025

La Celle - Le Chambon-sur-Lignon



La Celle - Le Chambon-sur-Lignon

#### 4.2 Coordination et implication locale

Les actions proposées dans ce projet ont fait l'objet de nombreux échanges avec les acteurs locaux : adhérents de l'Association de Protection et de Sauvegarde des Zones Humides de la Celle et commune du Chambon-sur-Lignon.

Ces différents partenaires seront étroitement associés à la mise en œuvre du projet. Des conventions seront prochainement établis afin de formaliser les partenariats.

Des moments d'échanges et d'information auprès de la population locale pourront également être organisés afin de présenter les travaux réalisés. Sur le site de la Celle, la mise en place de panneaux permettra de communiquer sur la mise en œuvre des travaux, mais aussi sur les enjeux et les objectifs de préservation du site avec un panneau permanent laissé à l'issue des travaux.

#### 4.3 Budget prévisionnel des travaux de restauration

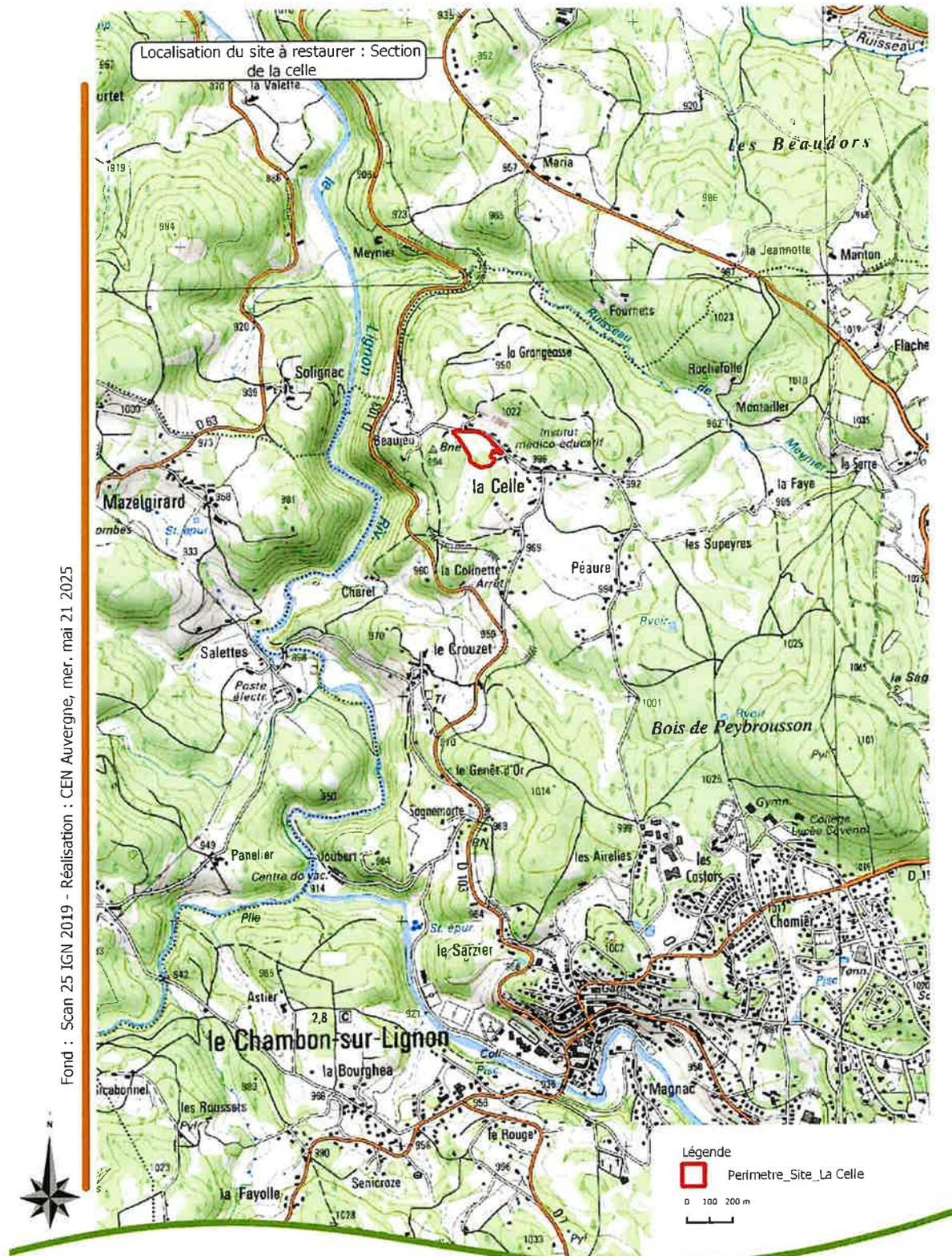
<b>Budget total</b>	<b>90604 €</b>
Financement EDF acquis	14827 €
Financement AELB demandé	61370 €
Reste à charge	14407 €

#### 4.4 Modalités de partenariat

Afin de mettre en œuvre les travaux de restauration, puis d'accompagner dans le temps l'Association de la Celle et la Commune pour la préservation de la zone humide, il est proposé plusieurs modalités de partenariat complémentaires et qui se succéderont dans le temps :

- Une convention de partenariat d'une durée de 10 ans qui permet de formaliser le partenariat entre le CEN Auvergne et la Commune du Chambon-sur-Lignon, et de renforcer les actions menées en faveur de la préservation et de la valorisation des milieux humides remarquables sur le territoire de la Commune. Trois volets ont été identifiés :
  - o La gestion de la zone humide de la section de la Celle, comprenant les travaux de restauration, mais également un accompagnement pour la gestion à long terme ;
  - o Accompagnement de la commune pour la préservation et la gestion d'autres zones humides à enjeux
  - o Sensibilisation de la population et valorisation des sites
- Une convention de travaux d'une durée de 5 ans en déclinaison de la convention de partenariat, entre le CEN Auvergne, la Commune du Chambon-sur-Lignon et l'Association de Protection et de Sauvegarde des zones humides de la Celle et de Péaure, pour la mise en œuvre des actions de restauration.
- Un projet d'Obligation Réelle Environnementale (ORE) pour une durée à définir (entre 30 et 99 ans) à établir entre le CEN Auvergne, la Commune et l'Association, afin de pérenniser les actions de restauration réalisées et préserver la zone humide à long terme. Dans le cadre de cette ORE, le CEN Auvergne pourra mener des suivis scientifiques pour évaluer la gestion mise en œuvre, réaliser des actions de gestion et de valorisation complémentaires, accompagner la Commune et l'Association dans la gestion du site.

Annexe 1 – Localisation du site de la Celle – Chambon sur Lignon



La Celle - Le Chambon-sur-Lignon



MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

TEL : 04 71 65 71 90  
FAX : 04 71 65 71 99  
e-mail : chambon@ville-lechambonsurlignon.fr

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

AR Prefecture

043-214300519-20250728-70\_2025D-DE  
Reçu le 05/08/2025  
Publié le 05/08/2025

Le 28 juillet 2025 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 22 juillet 2025, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 13

- Votants : 16

Étaient présents : MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Didier Maneval, Didier Crouzet, Franck Royer, Antonio Savini  
Mmes Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chantepedrix, Roselyne Charreyron,

Étaient excusés :

M. Sébastien Genest (pouvoir à M. Philippe Dubois)

Mme Isabelle Rouveure-Mounier

M. Frédéric Roux (pouvoir à M. Antonio Savini)

Mme Denise Vallat (pouvoir à M. Jean-Michel Eyraud)

Mme Tiphaine Vernet (pouvoir à Mme Sandra Picot)

Était absent : M. Léo Bader

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

### **Délibération n° 70 / 2025 : Rétrocession à la commune de la voirie appartenant au Syndicat intercommunal pour le maintien de la ligne touristique Raucoules-Saint-Agrève**

M. le Maire indique aux membres de l'assemblée délibérante que le Syndicat Intercommunal pour le Maintien de la ligne touristique Raucoules Saint-Agrève est propriétaire de la parcelle cadastrée AE n° 683 d'une superficie de 318 m<sup>2</sup> sise la gare au Chambon-sur-Lignon. Cette parcelle constitue en fait l'emprise de la voie communale.

Afin de régulariser cette situation, M. le Maire précise que le Syndicat s'engage à rétrocéder cette parcelle à la commune du Chambon-sur-Lignon pour l'euro symbolique. La commune prendra à sa charge les frais de rédaction d'acte.

M. le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur ce point.

Où l'exposé de M. le Maire, le Conseil municipal, ayant constaté, au moment du vote, l'absence de M. Arnaud, adjoint au maire intéressé à l'affaire, à l'unanimité des votants :

- autorise l'acquisition, à l'euro symbolique, de la parcelle cadastrée AE n° 683 appartenant au Syndicat Intercommunal pour le Maintien de la ligne touristique Raucoules Saint-Agrève ;
- dit que les frais d'acte seront à la charge de la commune ;
- donne tout pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

  
Le Maire,  
Jean-Michel Eyraud.

Date de publicité : - 5 AOUT 2025

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Secrétariat Général/secrétariat des assemblées/Conseils municipaux/juillet2025



**MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON**

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

TEL : 04 71 65 71 90  
FAX : 04 71 65 71 99  
e-mail : chambon@ville-  
lechambonsurlignon.fr

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

AR Prefecture

043-214300519-20250728-71\_2025D-DE  
Reçu le 01/08/2025

Le 28 juillet 2025 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 22 juillet 2025, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 13

- Votants : 17

Étaient présents : MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Didier Maneval, Didier Crouzet, Franck Royer, Antonio Savini  
Mmes Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chanteperdrix, Roselyne Charreyron,

Étaient excusés :

M. Sébastien Genest (pouvoir à M. Philippe Dubois)

Mme Isabelle Rouveure-Mounier

M. Frédéric Roux (pouvoir à M. Antonio Savini)

Mme Denise Vallat (pouvoir à M. Jean-Michel Eyraud)

Mme Tiphaine Vernet (pouvoir à Mme Sandra Picot)

Était absent : M. Léo Bader

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

### **Délibération n° 71 / 2025 : Mise à jour du tableau de classement des voiries communales**

M. le Maire expose aux membres du conseil municipal que l'aménagement constant des espaces publics, les dessertes de constructions nouvelles, la requalification de certains chemins notamment ont contribué à une augmentation notable du réseau.

M. le Maire précise qu'il convient de mettre à jour le tableau de classement des voiries communales dont la dernière version en 2008, approuvée par délibération n° 60 du 15 avril 2011, est aujourd'hui incomplète.

Ingé 43 a réalisé des mesures de l'ensemble des voies communales ainsi qu'à l'édition des cartes et des tableaux correspondants.

Le détail des nouvelles longueurs de voirie est défini comme suit :

Désignation	Longueur
Voies communales à caractère de chemins :	72 210 ml
Voies communales à caractère de rues	33 210 ml
Voies communales à caractère de places publiques	4 870 ml
<b>Total des voies communales</b>	<b>110 290 ml</b>

L'ensemble des documents sera transmis, pour enregistrement, au service du Cadastre (CDIF du Puy-en-Velay) et en Préfecture (Bureau des collectivités territoriales et de l'Environnement/BCTE).

M. le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur ce point.

.../...



**MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON**

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

TEL : 04 71 65 71 90  
FAX : 04 71 65 71 99  
e-mail : chambon@ville-  
lechambonsurlignon.fr

**AR Prefecture**

043-214300519-20250728-71\_2025D-DE  
Reçu le 01/08/2025

Où l'exposé de M. le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- valide les modifications à apporter au tableau de classement unique des voies communales telles que présentées et suivant le dossier annexé à la présente délibération ;
- donne tout pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le maire,  
Jean-Michel Eyraud.

Date de publicité : - 1 AOUT 2025

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Secrétariat Général/secrétariat des assemblées/Conseils municipaux/juillet2025

## Commune du Chambon-sur-Lignon

Mise à jour du tableau de classement  
des voiries communales  
(Année 2025)

Annexe à la délibération  
du conseil municipal du  
28 juillet 2025

**Dossier de classement**

Au Chambon-sur-Lignon

Notice explicative  
Cartes des voies communales  
Plans des rues et places  
Tableau de classement

Le Maire,



**NOTICE EXPLICATIVE****Commune du Chambon-sur-Lignon**

La commune du Chambon-sur-Lignon a souhaité procéder à la réactualisation du tableau de classement de la voirie communale afin de tenir compte des modifications de linéaires opérées depuis sa précédente édition en 2008.

L'aménagement constant des espaces publics, les dessertes de constructions nouvelles, la requalification de certains chemins notamment ont contribué à une augmentation notable du réseau. Le présent dossier a pour objet de mettre à jour le tableau de classement de la voirie communale.

Le tableau proposé détaille les nouvelles longueurs de voirie constatées, à savoir :

Désignation	Longueur
Voies communales à caractère de chemins :	72 210 ml
Voies communales à caractère de rues	33 210 ml
Voies communales à caractère de places publiques	4 870 ml
<b>Total des voies communales</b>	<b>110 290 ml</b>

Le présent tableau de classement de la voirie communale se substitue dans tous ses effets aux documents approuvés précédemment.

Etant précisé que toutes les voies non classées sont des chemins ruraux qui appartiennent de facto au domaine privé de la commune.

Au Chambon-sur-Lignon

Le 28 juillet 2025

**AR Prefecture**

043-214300519-20250728-71\_2025D-DE  
Reçu le 01/08/2025

**COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON**

Tableau de classement des voies communales

N°	Appellation	Désignation de l'origine, de l'extrémité et des principaux lieux traversés	Longueur	Largeur moyenne	Observations	des voies, rues		
						ou places	Plateforme	Chaussée
<b>1 - VOIES COMMUNALES A CARACTÈRE DE CHEMINS</b>								
	<b>Colonne1</b>	<b>Colonne2</b>	<b>Colonne3</b>	<b>Colonne4</b>	<b>Colonne5</b>	<b>Colonne6</b>	<b>Colonne7</b>	<b>Colonne8</b>
VC n° 1	La Bourghea - Astier - Moulin	Part de la route du Mazet D151, dessert Astier et aboutit à la limite Mazet-Saint-Voy	1340,00			4,00		5360,00
VC n° 1 a	Chemin d'Astier	Part de la VC1 et aboutit aux dernières habitations	280,00			3,00		840,00
VC n° 1 b	Impasse de la Ligne	Part de la VC1 à sans issue	140,00			3,00		420,00
VC n° 2	Le Chomor - Sicabonne	Part de la route du Mazet D151 le Chomor et aboutit à Sicabonne	1000,00			3,00		3000,00
VC n° 3	Le Bois Vialotta - Geranton	Part route de la Suchère D7, dessert les Basties, les Vernes, la Naute et aboutit à la VC4	1655,00			3,00		4965,00
VC n° 3a	Les Versas	Part route de la Suchère D7 et aboutit aux dernières habitations	175,00			3,00		525,00
VC n° 4	La Suchère - Arcelet	Part de la route de la Suchère D7, dessert le Cher, Geranton, le Pin, Fontbouchard, Arcelet et aboutit à la limite Les Vastres	3365,00			4,00		13460,00
VC n° 4a	Geranton	Part de la VC 4 Chemin de Greanton et aboutit aux dernières habitations	50,00			3,00		150,00
VC n° 4b	Serppeyres	Part de la route de Boussoulet D15, dessert Serpeyres	225,00			2,80		630,00
VC n° 5	La Maison neuve - les Eyres	Part de la route de Boussoulet D15, dessert les Eyres et aboutit à la limite Les Vastres	1565,00			3,00		4695,00
VC n° 5a	La Grange	Part et aboutit à la route de Villelonge D7	180,00			2,80		504,00
VC n° 5b	Le Moulin	Chemin des Babetts part route de Villelonge D7 jusqu'aux dernières habitations	260,00			2,80		728,00
VC n° 6	Pont de Marey - la Suchère	Part de la route de Mars D155, dessert Sauron et aboutit à la Suchère D7	2480,00			3,00		7440,00
VC n° 6a	Les Fanges	Part de la VC6 chemin de Sauron et aboutit aux Fanges	445,00			3,00		1335,00
VC n° 6b	Recharneau	Part de la VC6a chemin des Fanges et aboutit à Recharneau	550,00			3,00		1650,00
VC n° 7	Patron - les Chatoux	Part du chemin de la Plage et aboutit au chemin de la Touche VC 31	1025,00			4,00		4100,00
VC n° 8	Le Champ - Romières	Part de la route de la Batterie D103, dessert Charreyria, Maison Neuve, Romières et aboutit à la route de Mars D155	2410,00			4,00		9640,00

## AR Prefecture

043-214300519-20250728-71\_2025D-DE  
Reçu le 01/08/2025

VC n° 8a	Le Cros l'Allier	Part de la VC8 et aboutit au Cros l'Allier	950,00	3,00	2850,00
VC n° 8b	Maison Neuve	Part de la route de Mars D155 et aboutit à Maison Neuve	275,00	3,00	825,00
VC n° 8c	Riondet	Part de la route de Mars D155 et aboutit à Riondet	120,00	3,00	360,00
VC n° 8d	Pertuis	Part de la VC 8 et aboutit au Pertuis Sud	235,00	2,80	658,00
VC n° 8e	Pertuis	Part de la VC 8 et aboutit au Pertuis Nord	210,00	3,20	672,00
VC n° 9	Le Champ - les Salliques	Part route de la Batterie D103, dessert la Vigne, les Salliques et aboutit à la limite de Mars	1575,00	3,50	5512,50
VC n° 9a	Le Champ - Filtrame	Part route de la Batterie D103, dessert le Champ et aboutit à la VC 11a	675,00	3,50	2362,50
VC n° 9b	La Vigne - Charreyrial	Part de la VC 8a, traverse la VC 9 et aboutit aux dernières habitations du chemin de la Vigne	775,00	3,00	2325,00
VC n° 9c	Les Salliques - Bauche	Part de la VC 9 et aboutit à la limite de commune de Mars	515,00	2,80	1442,00
VC n° 9d	Sayères	Part de la limite de commune de Mars et aboutit aux dernières habitations de Sayères	165,00	3,00	495,00
VC n° 10	Le Geneste - Ladreyt	Part de la route de St-Agrève D103, traverse la D185a et aboutit à la D185 route des Tavas	755,00	3,00	2265,00
VC n° 11	Ladreyt - Les Tavas	Part et aboutit à la D185 route des Tavas et dessert Filtrame	1165,00	3,00	3495,00
VC n° 11a	Plan d'eau	Part de la VC 11 jusqu'au plan d'eau	445,00	3,00	1335,00
VC n° 11b	Filtrame - Courret	Part de la VC 11 de Filtrame à Courret jusqu'aux dernières habitations	280,00	3,00	840,00
VC n° 12	Pailler - les Sables	Part et aboutit à la D185 route des Tavas et aboutit au chemin des Sables VC 38	2495,00	3,50	8732,50
VC n° 12a	Cheyne	Part de la VC 12 et aboutit à la VC 38 limite commune de Devesset	1350,00	3,50	4725,00
VC n° 12b	La Souche	Part et aboutit à la VC 12 et dessert La Souche	380,00	3,00	1140,00
VC n° 12c	Le Cros du Cheyne	Part de la VC 12a jusqu'aux dernières habitations du Cros de Cheyne	775,00	3,00	2325,00
VC n° 12d	Cheyne - la Bétrix	Part de la VC 12 et aboutit à la VC 12a	355,00	3,00	1065,00
VC n° 13	Les Tavas - Chabannes	Part et aboutit à la D185 route des Tavas et aboutit à la limite commune de Devesset	1515,00	3,50	5302,50
VC n° 13a	Le Cholet	Part de la VC 13 jusqu'aux dernières habitations	85,00	3,00	255,00
VC n° 14	Bois de Geneste	Part de la route des Barandons D185et aboutit au chemin du Bois de Geneste	1115,00	3,50	3902,50
VC n° 15	Le Bourg - La Celle	Part de la route du Collège D 157, dessert Péaure et aboutit à la route de la Celle VC 17	2615,00	4,00	10460,00
VC n° 15a	Chemin de Calabre	Part de la VC 15 jusqu'aux dernières habitations	300,00	3,00	900,00
VC n° 15b	Chemin du Creux d Loup	Part de la VC 15 jusqu'aux dernières habitations	120,00	3,00	360,00

## AR Prefecture

043-214300519-20250728-71\_2025D-DE  
Reçu le 01/08/2025

VC n° 15c	Péaure	Part de la VC 15 jusqu'aux dernières habitations	70,00	3,00	210,00
VC n° 15d	Impasse de Péaure	Part de la VC 15 jusqu'aux dernières habitations	150,00	3,00	450,00
VC n° 16	Les Supeyres - La Faye	Part de la VC 15 dessert les Supeyres et la Faye jusqu'aux dernières habitations	915,00	4,00	3660,00
VC n° 17	La Colinette - la Celle - Beaujeu	Part de la route de Bonhomme D103 et aboutit à la D103 limite commune de Tence	1575,00	3,00	4725,00
VC n° 17a	Chemin des Mousserons	Part de la VC 17 jusqu'aux dernières habitations	40,00	3,00	120,00
VC n° 17b	Chemin des Charbonniers	Part de la VC 17 jusqu'aux dernières habitations	110,00	2,80	308,00
VC n° 17c	Chemin de Grangeage	Part de la VC 17 jusqu'aux dernières habitations	530,00	2,80	1484,00
VC n° 17d	Chemin des Girolles	Part de la VC 17 jusqu'aux dernières habitations	70,00	2,80	196,00
VC n° 17e	Chemin des Cèpes	Part de la VC 17 jusqu'aux dernières habitations	115,00	2,80	322,00
VC n° 18	Le Crouzet	Part de la route de Bonhomme D103, dessert le Crouzet et aboutit à la VC 19	655,00	3,00	1965,00
VC n° 19	Le Genêt d'Or - Salettes	Part de la route de Bonhomme D103 et aboutit à limite commune du Mazet-St-Voy	1240,00	3,00	3720,00
VC n° 19a	Charel	Part de la VC 19 jusqu'aux dernières habitations de Charel	440,00	2,80	1232,00
VC n° 20	Sagnemorte - Camp Joubert	Part de la route de Bonhomme D103 et aboutit aux dernières habitations du Camp Joubert	870,00	3,00	2610,00
VC n° 21	Les Vernes - les Eyrauds	Part de la VC 3 et aboutit à la limite de commune du Mazet-St-Voy	830,00	3,00	2490,00
VC n° 22	Le Serre	Part de la route du Haut-Lignon D185 et aboutit jusqu'aux dernières habitations de le Serre	365,00	3,00	1095,00
VC n° 23	La Bruyère - Chomettes	Part de la route du Haut-Lignon D185 et aboutit jusqu'à la limite commune de Tence	645,00	3,50	2257,50
VC n° 23a	Chemin de Peylon	Part de la VC 23 jusqu'aux dernières habitations	380,00	3,00	1140,00
VC n° 24	Flachet	Part de la route du Haut-Lignon D185 et aboutit jusqu'aux dernières habitations de Flachet	220,00	3,50	770,00
VC n° 24a	Chemin de Montbrac	Part de la route du Haut-Lignon D185 et aboutit jusqu'aux dernières habitations	55,00	3,00	165,00
VC n° 25	Peymartin	Part de la route du lac de Devesset D15 et aboutit jusqu'aux dernières habitations	885,00	3,00	2655,00
VC n° 25a	La Rionde	Part de la VC 25 à sans issue	580,00	3,00	1740,00
VC n° 26	Manissole	Part de la VC 14 et aboutit à la route des Barandons D185	730,00	3,00	2190,00
VC n° 27	Le Bâtie de Cheyne - Sauvageon	Part et aboutit à la D185 route des Tavas et aboutit à la limite commune de Devesset	1775,00	3,00	5325,00
VC n° 27a	Le pont de Cholet	Part et aboutit à la D185 route des Tavas et aboutit aux dernières habitations	95,00	3,00	285,00
VC n° 28	Camp de l'Hermon	Part de la route de la Batterie D103 à sans issue	630,00	3,00	1890,00

**AR Prefecture**

043-214300519-20250728-71\_2025D-DE  
Reçu le 01/08/2025

VC n° 29	Peybernenc	Part de la route du pont de Mars et aboutit aux dernières habitations	745,00	3,00	2235,00
VC n° 30	La Suchère - la Naute	Part de la route de la Suchère D7, dessert la Naute et aboutit à la VC3	890,00	3,00	2670,00
VC n° 30a	La Naute - les Eyrauds	Part de la VC3 et aboutit à l limite de commune du Mazet-St-Voy	865,00	3,00	2595,00
VC n° 31	Magnac - Patron	Part de la route de la Suchère D7, dessert Patron et aboutit au chemin de Magnac	1560,00	4,00	6240,00
VC n° 31a	La Touche	Part de la VC 31 à sans issue	170,00	3,00	510,00
VC n° 31b	Le Bola Vialotte	Part de la VC 31 et aboutit aux dernières habitations	360,00	3,00	1080,00
VC n° 32	Chemin du Vermillon	Part et aboutit à la route de la Suchère D7	625,00	3,00	1875,00
VC n° 33	Les Basties	Part de la VC 3 à sans issue	260,00	3,50	910,00
VC n° 34	La Petite Fayolle	Part de la VC 25 à sans issue	445,00	3,00	1335,00
VC n° 34a	Les Roussets	Part de la VC 25 à sans issue	460,00	3,00	1380,00
VC n° 35	Les Eyrauds	Part de la route du Mazet D151 et aboutit à la limite de commune du Mazet-St-Voy	840,00	3,50	2940,00
VC n° 36	Les Roberts	Part de la route des Tavas D185, dessert les Roberts et aboutit à la D185 à Pailier	790,00	3,00	2370,00
VC n° 37	Le Pin	Part de la VC 4 et aboutit à la limite de commune du Mazet-St-Voy	530,00	3,00	1590,00
VC n° 37a	Les Ribeyres	Part de la VC 4 à sans issue	640,00	3,50	2240,00
VC n° 38	Le Champ d'Astier - les Sables	Part de limite commune Devesset les Sables, dessert les Bleuets et aboutit à limite St-Agrève	2220,00	5,00	11100,00
VC n° 38a	Les Brochers	Part de la VC 38 à sans issue	550,00	3,00	1650,00
VC n° 38b	Les Roberts	Part de la VC 38 et aboutit aux dernières habitations	305,00	3,00	915,00
VC n° 39	Chemin de la Chaumasse	Part de la VC 26 et aboutit à la VC 14	610,00	2,80	1708,00
VC n° 40	Le Moulin de Bayle - les Balayes	Part de la D103 au Moulin de Bayle, dessert Pélisson et aboutit à la D 155	875,00	3,00	2625,00
VC n° 40a	Le Moulin de Bayle - les Fourches	Part de la D103 au Moulin de Bayle et aboutit aux Fourches	690,00	2,80	1932,00
VC n° 41	La Riaille - le Chomor	Part de la D151 et aboutit à la Riaille aux dernières habitations	220,00	3,00	660,00
VC n° 42	La Riaille Noire - Braye	Part de la D185 la Riaille Noire, dessert Braye et aboutit à la limite commune de Tence	1420,00	3,00	4260,00
VC n° 42a	La Sagne	Part de la D185 et aboutit à la Sagne aux dernières habitations	475,00	3,00	1425,00
VC n° 43	Chemin de Serpolet	Part de la D185 route du Haut-Lignon et aboutit aux dernières habitations	270,00	2,80	756,00
VC n° 44	Impasse de la Bourghea	Part de la VC1 route de Maisonneuve et aboutit aux dernières habitations	115,00	3,00	345,00

## AR Prefecture

043-214300519-20250728-71\_2025D-DE  
Reçu le 01/08/2025

VC n° 45	<b>Chemin de Cellier</b>	Part de la D151 route du Mazet et aboutit à Cellier aux dernières habitations	665,00	3,00	1995,00
VC n° 46	Chemin des Sous-Bois	Part de la D151 route du Mazet et aboutit aux dernières habitations	100,00	2,80	280,00
VC n° 47	<b>Puissant</b>	<b>Part de la D151a route du Golf et aboutit à Puissant aux dernières habitations</b>	365,00	3,50	1277,50
VC n° 48	Chemin de Piaulet	Part et aboutit à la limite de commune de Tence et dessert les habitations de Piaulet	635,00	3,00	1905,00
VC n° 49	<b>Chemin du Ruisseau</b>	<b>Part de la D185 route du Haut-Lignon et aboutit aux dernières habitations</b>	505,00	2,80	1414,00
VC n° 49a	Chemin de Montailier	Part de la D185 route du Haut-Lignon et aboutit aux dernières habitations de Montailier	480,00	2,80	1344,00
VC n° 50	<b>Chemin de Rochefolle</b>	<b>Part de la D185 route du Haut-Lignon et aboutit aux dernières habitations de Rochefolle</b>	455,00	2,80	1274,00
VC n° 51	Chemin de Simondon	Part de la D7 route de la Suchère et aboutit aux dernières habitations de Simondon	215,00	2,80	602,00
VC n° 52	<b>Chemin du Pont de Luquet</b>	<b>Part de la D185 route des Barandons et aboutit aux dernières habitations</b>	80,00	2,80	224,00
VC n° 52a	Chemin du Loup	Part de la D185 route des Barandons et aboutit aux dernières habitations	370,00	2,80	1036,00
VC n° 53	<b>Chemin du Dragon</b>	<b>Part de la D157 route de Devesset et aboutit aux dernières habitations</b>	380,00	3,00	1140,00
VC n° 54	Chemin de Malacourt	Part de la D185 route des Barandons et aboutit à la D157 route du lac de Devesset	340,00	3,00	1020,00
VC n° 55	<b>Chemin de Plafay</b>	<b>Part de la D157 route du lac de Devesset et aboutit aux dernières habitations de Plafay</b>	160,00	2,80	448,00
VC n° 56	Le Monastier	Part de la D103et aboutit aux dernières habitations du Monastier	170,00	2,80	476,00
<b>TOTAL GENERAL:</b>			<b>72 210</b>		<b>238832,50</b>



**AR Prefecture**

043-214300519-20250728-71\_2025D-DE  
Reçu le 01/08/2025

**COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON**

Tableau de classement des voies communales

N°	Appellation	Désignation de l'origine, de l'extrémité et des principaux lieux traversés	Longueur ou places	Largeur moyenne	Observations
des voies, rues					
II - VOIES COMMUNALES A CARACTERE DE RUES					
	BOURG DU CHAMBON-SUR-LIGNON				
U 1	Allée de la Clairière	Part et aboutit au chemin Vert	125,00		
U 2	Chemin de Chormier	Part du chemin du Versant et aboutit au chemin du Lizieux	220,00		
U 3	Chemin de la Croisière	Part de la D157 et aboutit à la route de St Agrève D103	1005,00		
U 4	Chemin de la Forêt	Part du chemin du Mézenc et aboutit au chemin des Sources	115,00		
U 5	Chemin de la Guespy	Part du chemin des Genêts et aboutit au chemin de la Croisière	190,00		
U 6	Chemin des Bretchs	Part de la route du Mazet D151 et aboutit au cimetière	145,00		
U 7	Chemin des Bruyères	Part de la route du Fraisse et aboutit au chemin du Mézenc	235,00		
U 8	Chemin des Costilles	Part de la route de St Agrève D103 et aboutit à la rue de la Grande Fontaine	240,00		
U 9	Chemin des Genêts	Part de la route du Collège et aboutit à la côte de Molle	470,00		
U 10	Chemin des Jonquilles	Part de la route de St Agrève D103 sur 170 m et rejoint la partie privée qui aboutit à la côte de Molle	170,00		
U 11	Chemin des Pendants	Part de la rue de l'Eglise et aboutit à la place de l'Eglise	130,00		
U 12	Chemin des Primevères	Part de la route du Mazet à sans issue	380,00		
U 13	Chemin des Sautières	Part de la rue de la Grande Fontaine à sans issue direction chemin de Magnac	405,00		
U 14	Côte de Molle	Part de la route de St Agrève et aboutit à la route du Fraisse	865,00		
U 15	Chemin de la Boiserie	Part et aboutit au chemin du Pain du Coucou	260,00		
U 16	Impasse de la Boiserie	Part du chemin du Pain du Coucou et aboutit au chemin de la Boiserie	80,00		
U 17	Chemin du Pain du Coucou	Part de la route du Fraisse et aboutit au chemin du Bois de Genest	600,00		

**AR Prefecture**

043-214300519-20250728-71\_2025D-DE  
Reçu le 01/08/2025

U 19	Chemin Vert	Part et aboutit au chemin du Pain du Coucou	575,00		
U 19b	Montée de la Clairière	Part du chemin Vert et aboutit à la route du Fraisse	50,00		
U 20	Impasse de la Montée	Part de la route de Tence D103 à sans issue	190,00		
U 21	Impasse de L'Étang	Part du chemin de la Croisière à sans issue	55,00		
U 22	Impasse des Bruyères	Part du chemin des Bruyères à sans issue	40,00		
U 23	Impasse des Jacinthes	Part du chemin des Prairies à sans issue	70,00		
U 23b	Impasse des Prairies	Part du chemin des Prairies à sans issue	90,00		
U 24	Chemin du Versant	Part du chemin du Lizieux et aboutit au chemin de Chomier	365,00		
U 25	Chemin du Village	Part de la route du Fraisse et aboutit au chemin des Epilobes	120,00		
U 26	Chemin des Epilobes	Part et aboutit au chemin des Bruyères	310,00		
U 27	Chemin du Mézenc	Part du chemin du Pain du Coucou et aboutit au chemin de la Forêt	270,00		
U 28	Chemin des Sources	Part du chemin du Pain de Coucou et aboutit au chemin de la Forêt	160,00		
U 29	Chemin des Prés	Part du chemin des Sources et aboutit au chemin du Mézenc	145,00		
U 30	Impasse des Paireyrons	Part du chemin du Mézenc à sans issue	180,00		
U 31	Chemin du Lizieux	Part du chemin de Chomier et aboutit à la route du Fraisse	280,00		
U 32	Impasse du Lizieux	Part du chemin de Chomier à sans issue	190,00		
U 33	Chemin du Vallon	Part de la route du Fraisse à sans issue	180,00		
U 34	Sentier du Vallon	Part du chemin du Vallon à sans issue	90,00		
U 35	Route du Fraisse	Part de la route de Devesset D157 et aboutit à la côte de Molle	775,00		
U 36	Impasse Pupier	Part du chemin du Bois de Genest à sans issue	120,00		
U 37	Chemin du Pascualou	Part de la route de Devesset D157 et aboutit au chemin de Luquet	545,00		
U 38	Chemin de Luquet	Part de la D157 et aboutit au Collège Cévenol	505,00		
U 39	Impasse de Chomier	Part de la D157 à sans issue	125,00		
U 40	Chemin du Coin du Bois	Part de la D157 et aboutit au chemin de Pascualou + antennes	365,00		
U 41	Rue Basse	Part de la D157 et aboutit au chemin de Luquet	605,00		

## AR Prefecture

043-214300519-20250728-71\_2025D-DE  
Reçu le 01/08/2025

U 42	Rue Haute	Part du chemin de Luquet et aboutit à D157	265,00		
U 43	Rue Traversière	Part de la rue Basse et aboutit à la rue Haute	120,00		
U 43a	Impasse des Castors	Part de la rue Basse et aboutit aux dernières habitations	40,00		
U 44	Rue des Jardins	Part de la rue Basse et aboutit à la rue Haute	110,00		
U 45	Rue du Juste Milieu	Part de la rue Traversière et aboutit à la rue des Jardins	155,00		
U 46	Rue des Morilles	Part et aboutit à la rue Basse	215,00		
U 47	Chemin du Collège	Part de la D157 à sans issue	95,00		
U 48	Chemin de la Grand Terre	Part du chemin de la Croisière à sans issue	130,00		
U 49	Chemin du Parc Forestier	Part de la VC 15 Chemin des Airelles et aboutit au chemin des Bouleaux	595,00		
U 50	Chemin des Bouleaux	Part et aboutit à la VC 15 chemin des Airelles	410,00		
U 51	Chemin des Frênes	Part du chemin des Bouleaux à sans issue	400,00		
U 52	Rue des Grives	Part de la rue Basse à sans issue	185,00		
U 53	Lotissement les Airelles	Part et aboutit à la rue Basse	195,00		
U 54	Chemin du Petit Bois	Part de la D157 route de Lambert et aboutit à la route de la Roseraie	255,00		
U 55	Route de la Roseraie	Part de la D157 route du Collège et aboutit à la Côte de Molle	270,00		
U 56	Montée du Chant de l'Âme	Part de la D157 route de Lambert et aboutit à la Côte de Molle	210,00		
U 57	Chemin des Ecuireuls	Part du chemin des Genêts et aboutit à la Côte de Molle	180,00		
U 58	Chemin du Sarzler	Part de D103 route de Tence et aboutit au chemin du Pré de Graine	185,00		
U 59	Chemin du Pré de Graine	Part de la D157 route de Lambert à sans issue	540,00		
U 60	Chemin du Bocage de Lambert	Part de la D157 route de Lambert et aboutit au chemin du Pré de Graine	440,00		
U 61	Rue du Rocher	Part de la D157 route de Lambert à sans issue	95,00		
U 62	Rue des Fougères	Part de la D157 route de Lambert et aboutit à la rue du Rocher	90,00		
U 63	Chemin du Plateau	Part de la traverse du Plateau à sans issue	185,00		
U 64	Traverse du Plateau	Part de la D157 et aboutit à l'impasse des Griottes	120,00		
U 65	Rue Neuve	Part et aboutit à la D157 rue de la Mairie	290,00		

**AR Prefecture**

043-214300519-20250728-71\_2025D-DE  
Reçu le 01/08/2025

U 66	Impasse des Griottes	Part de la Traverse du Plateau à sans issue	115,00	
U 67	Ruelle de la Montée	Part de la D103 route de Tence et aboutit à l'impasse de la Montée	120,00	
U 68	Rue de l'Eglise	Part de la rue des Ecoles et aboutit à la D151 route du Mazet	200,00	
U 69	Rue des Ecoles	Part de la D151 route du Mazet et aboutit à la rue de l'Eglise	70,00	
U 70	Chemin de la Traille	Part de la rue de l'Eglise et aboutit à la D151 route du Mazet	50,00	
U 71	Chemin du Moulin	Part de la rue des Ecoles et aboutit au chemin du Pouzarot	85,00	
U 72	Chemin du Pouzarot	Part du chemin Moulin et aboutit à la rue des Ecoles	120,00	
U 73	Rue du Paolou	Part du chemin du Moulin et aboutit au chemin du Pouzarot	105,00	
U 74	Rue de la Grande Fontaine	Part du chemin des Costilles, dessert le chemin des Sautières à sans issue	285,00	
U 75	Promenade des Balayes	Part de la route de St-Agrève D103 à sans issue	205,00	
U 76	Chemin des Enfants à la montagne	Part de la route de St-Agrève D103 à sans issue dessert la résidence Les Genêts	140,00	
U 77	Chemin de Tata Zoe	Part de la route de St-Agrève D103 à sans issue	500,00	
U 78	Chemin du Bois de Genest	Part de la Côte de Molle et aboutit à la VC 14	410,00	
U 79	Chemin du Bois des Mellezes	Part du chemin du Pain du Coucou à sans issue	250,00	
U 80	Chemin de Peyrouet	Part du chemin du Bois de Genest et aboutit au chemin des Massottes	445,00	
U 81	Chemin de Chantoiseau	Part du chemin du Bois de Genest à sans issue	320,00	
U 82	Chemin de la Saie	Part de la route du Mazet D151 et aboutit au chemin des Sautières	570,00	
U 83	Chemin de la Plage	Part de la route de St-Agrève D103 et aboutit à la VC7	350,00	
U 84	Chemin des Massottes	Part de la route de St-Agrève D103 à sans issue	305,00	
U 85	Chemin de Côte Chaude	Part de la VC14 jusqu'aux dernières habitations	180,00	
U 85a	Chemin de Côte Chaude prolongée	Part de la VC14 jusqu'aux dernières habitations	65,00	
U 86	Chemin des Myosotis	Part de la VC14 jusqu'aux dernières habitations	250,00	
U 87	Chemin des Fermettes	Part de la VC14 et aboutit au chemin des Myosotis	175,00	
U 88	Chemin de Magnac	Part de la route du Mazet D151 et aboutit au chemin des Sautières	885,00	
U 89	Chemin du Bois de Jean	Part du chemin de Magnac jusqu'aux dernières habitations	320,00	

**AR Prefecture**

043-214300519-20250728-71\_2025D-DE  
Reçu le 01/08/2025

U 90	Chemin du Suc Allard	Part et aboutit au chemin de Magnac, dessert le cimetière	235,00		
U 91	Chemin du Rouge	Part de la route du Mazet D151. Jusqu'aux dernières habitations	110,00		
U 92	Chemin du Tailleur	Part de la route du Mazet D151. Jusqu'aux dernières habitations	130,00		
U 93	Impasse du Chaperon Rouge	Part de la route du Mazet D151 à sans issue	155,00		
U 94	Chemin du Bourgeon	Part de la route du Mazet D151 et aboutit à la VC1	145,00		
U 95	Chemin des Roussets	Part de la VC34 jusqu'aux dernières habitations (VC 34a)			
U 96	Rue du Champ de Mars	Part de la route du Mazet D151 et aboutit au chemin des Costilles	150,00		
U 97	Route du Stade	Part de la route du Mazet D151 et aboutit à la VC20	1410,00		
U 98	Impasse du Mézenc	Paret du chemin du Mézenc à sans issue	40,00		
U 99	Impasse du Green	Part du chemin de la Pierre de Lune à sans issue	50,00		
U 100	Chemin de la Pierre de Lune	Part de la route de Mars D155 jusqu'à l'impasse de Green	140,00		
U 101	Impasse des Terrasses du Golf	Part du chemin de la Pierre de Lune à sans issue	480,00		
U 102	Chemin de la Valette	Part du chemin de la Pierre de Lune et aboutit à la station d'épuration	670,00		
U 103	Chemin de Sicabonnel	Part de la route du Mazet D151 et aboutit à l'impasse du Chomor	35,00		
U 104	Impasse du Chomor	Part du chemin de Sicabonnel à sans issue	85,00		
U 105	Chemin de la Fayolle du Lac	Part de la VC 35 jusqu'aux dernières habitations	195,00		
U 106	Chemin de la Riaille	Part de la VC 35 jusqu'aux dernières habitations	250,00		
U 107	Impasse des Lauzes	Part de la route du Mazet D151 à sans issue	90,00		
U 108	Rue de la Poste	Part de la D103 route de St-Agrève et aboutit à la place de la Gare	185,00		
U 109	Ecurie du Dragon	Part de la route de Devesset D 157 et dessert les habitations	150,00		
U 110	Impasse de Peybroussou	Part de la route de Devesset D157 à sans issue	140,00		
U 111	Chemin des Digons	Part de la route de Tence D185 et aboutit au chemin des Ruches	120,00		
U 112	Chemin des Ruches	Part du chemin des Digons et aboutit à l'impasse de la Burle	140,00		
U 113	Impasse de la Burle	Part du chemin des Ruches à sans issue	340,00		
U 114	Chemin du Coteau Fleuri	Part de la route des Tavas D185 jusqu'aux dernières habitations	990,00		

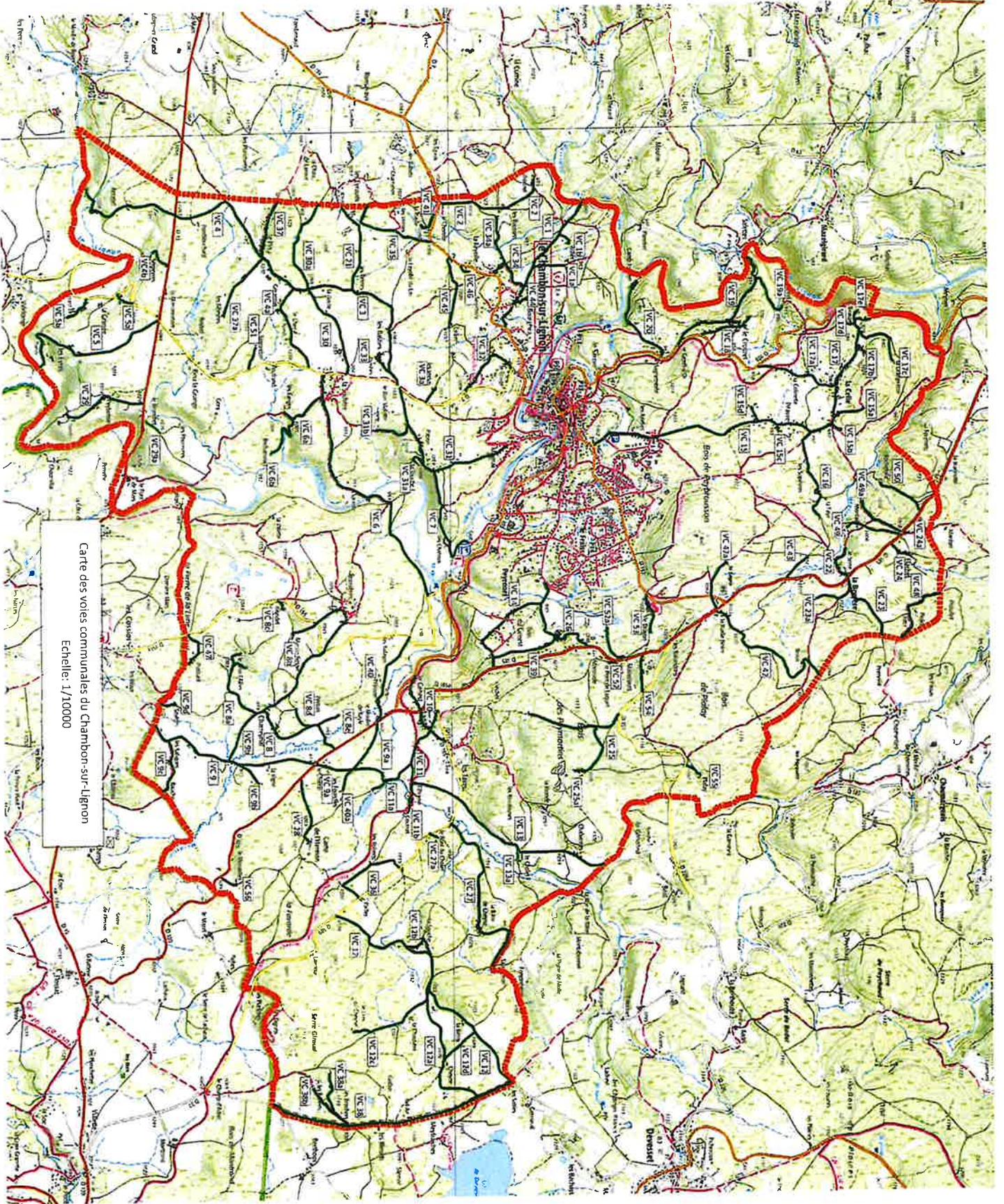
**AR Prefecture**

043-214300519-20250728-71\_2025D-DE  
Reçu le 01/08/2025

U 115	Chemin du Bois de Pins	Part de la route de la Suchère D7 et aboutit à la VC6	310,00		
U 116	Chemin des Gentianes	Part de la route de la Suchère D7 et aboutit au chemin du Bois de Pins	300,00		
U 117	Chemin du Bois de Chambon	Part du chemin du Suc Allard jusqu'aux dernières habitations	145,00		
U 118	Chemin des Pâquerettes	Part de la VC8 Jusqu'aux dernières habitations	90,00		
U 119	Chemin des Fayards	Part de la route de Tence D103 jusqu'aux dernières habitations	230,00		
U 120	Chemin des Cartives	Part de la route des Tavas D185 jusqu'aux dernières habitations	210,00		
U 121	Chemin de Peymartin	Part du chemin du Coteau Fleuri jusqu'aux dernières habitations	260,00		
U 122	Chemin de la Petite Bourghea	Part de la route du Mazet D151 et aboutit à la VC1	240,00		
U 123	Chemin de Bellevue	Part de la route du Mazet D151 et aboutit aux dernières habitations	90,00		
U 124	Impasse de Romières	Part de la VC8 dessert les habitations	85,00		
U 125	Traverse de Romières	Part de la VC8 dessert les habitations	120,00		
U 126	Chemin de Romières	Part de la VC8 dessert les habitations	110,00		
U 128	Chemin de Pralong	Part de la D 103 route de St-Agrève dessert les habitations	145,00		
U 127	Impasse de Molle	Part de la côte de Molle à sans issue	110,00		
		<b>TOTAL DES VOIES COMMUNALES A CARACTERE DE RUES :</b>	<b>33210,00</b>		<b>TOTAL m<sup>2</sup> :</b>

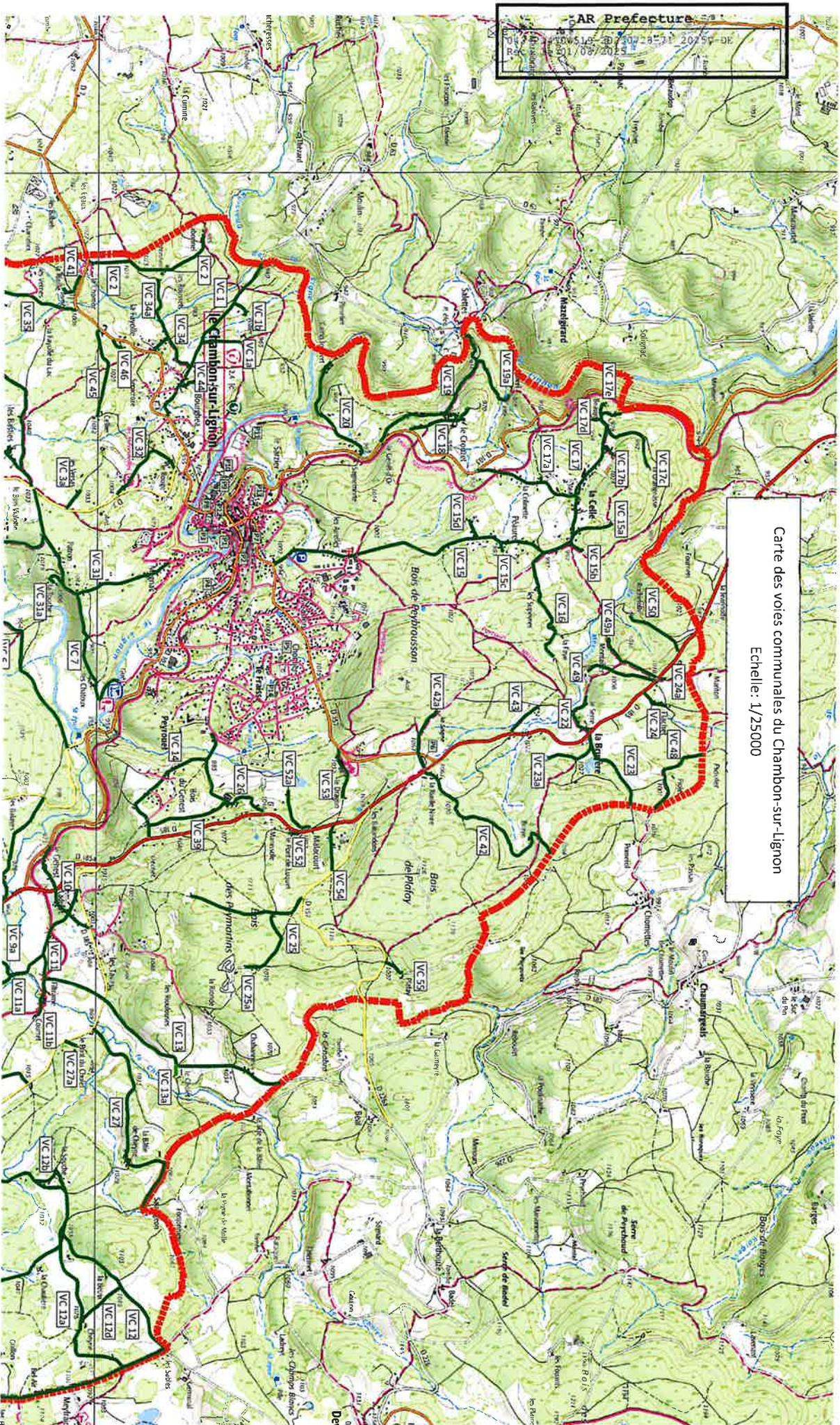
AR Prefecture

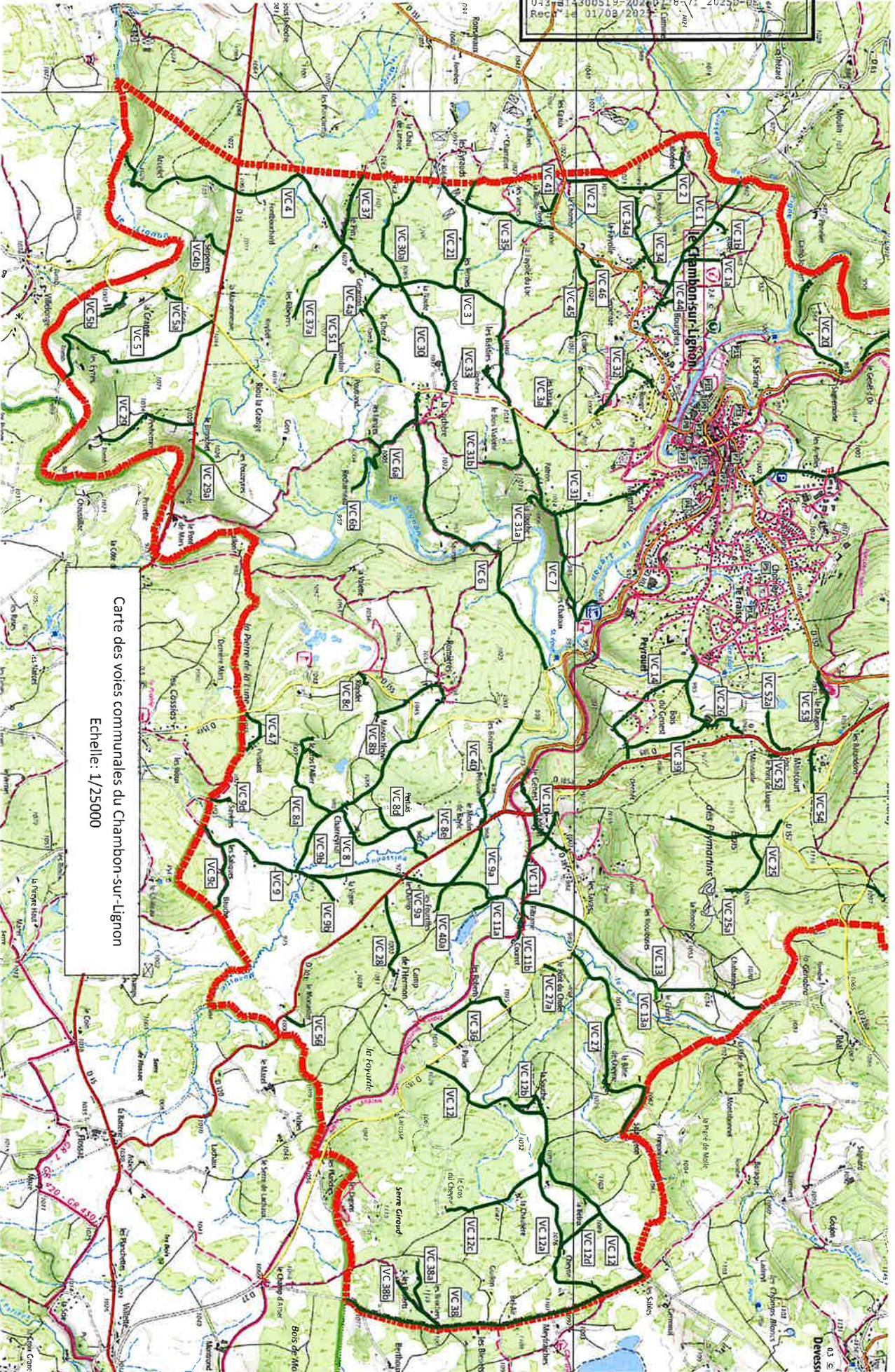
043-214300519-20250728-71\_2025D-DE  
Reçu le 01/08/2025



Carte des voies communales du Chambron-sur-Lignon  
Echelle: 1/10000

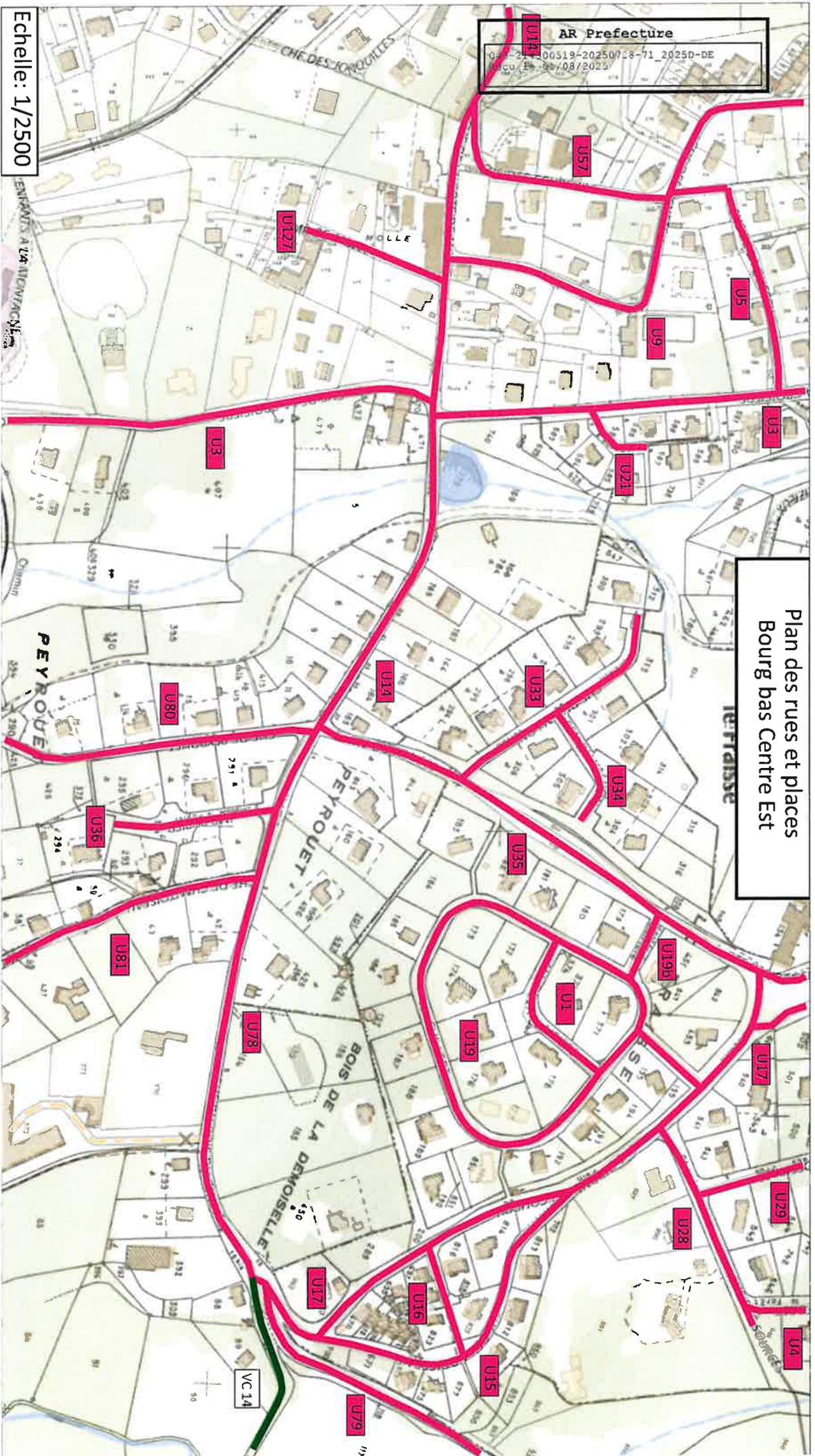






Carte des voies communales du Chambron-sur-Lignon  
Echelle: 1/25000

Echelle: 1/2500



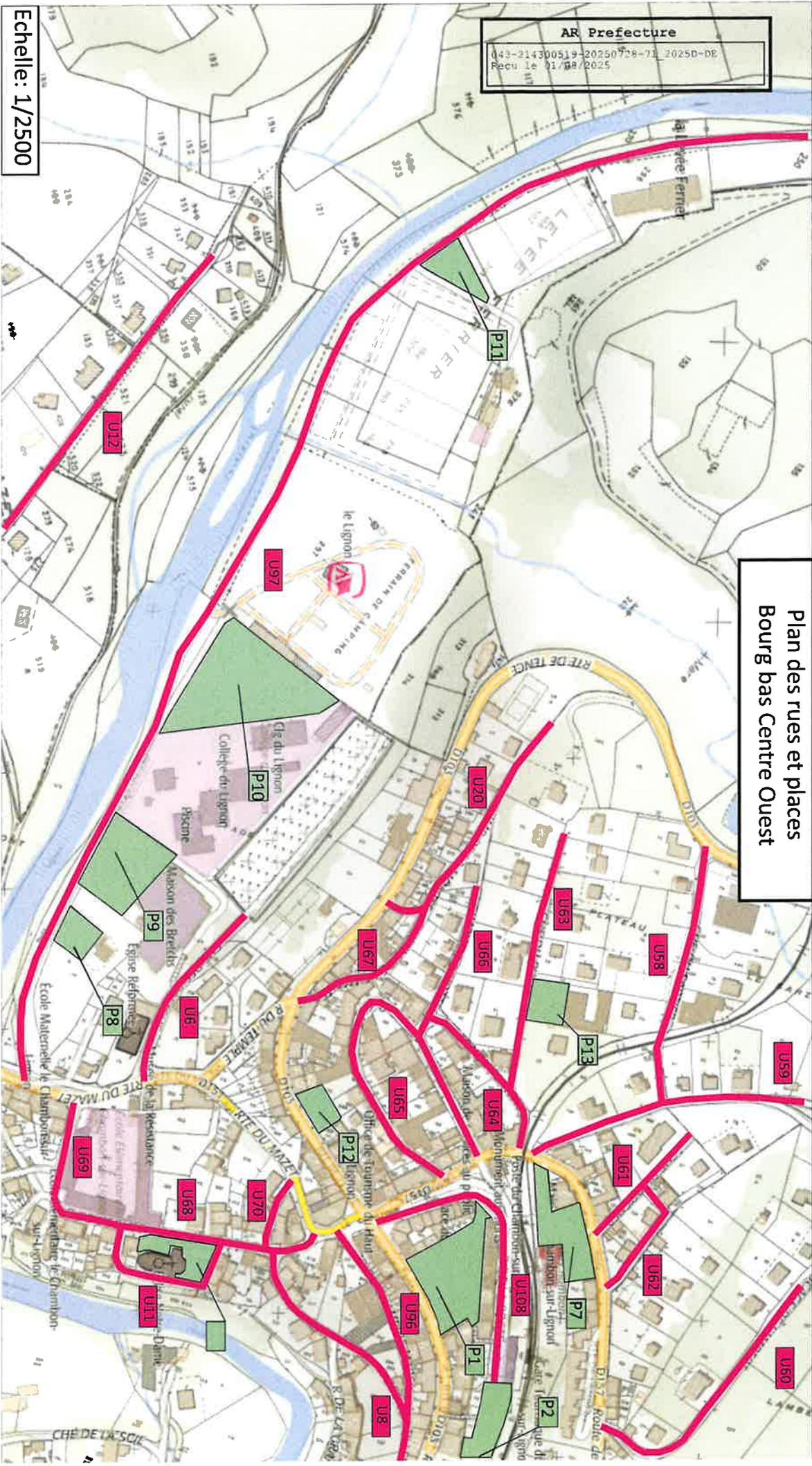
AR Prefecture  
033-24-306519-20250718-71\_20250-DE  
MCO 1 - 30/08/2025

Plan des rues et places  
Bourg bas Centre Est

VC14

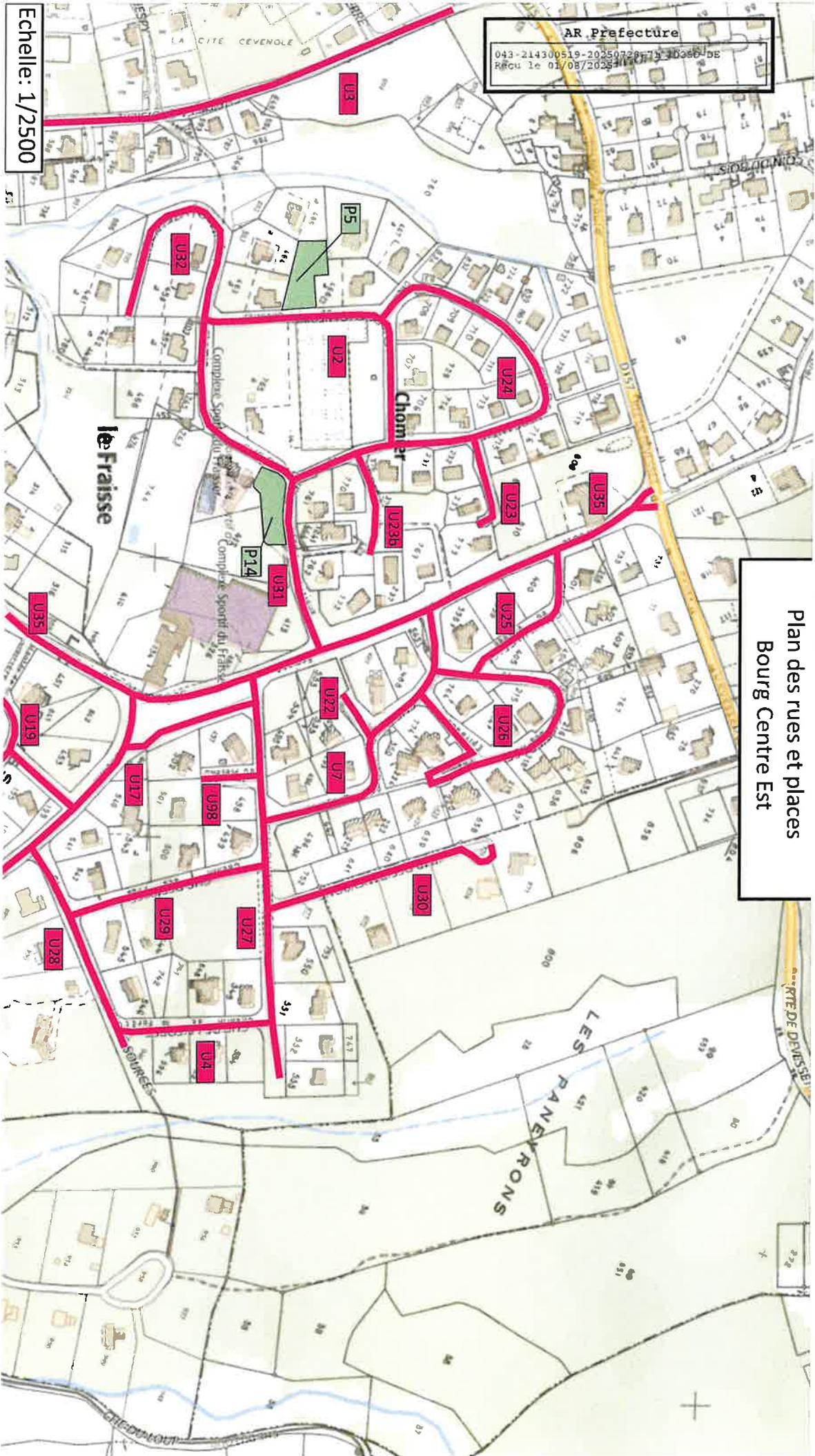
AR Prefecture  
143-214300519-20250728-71\_2025D-DE  
Recu le 01/08/2025

# Plan des rues et places Bourg bas Centre Ouest



Echelle: 1/2500





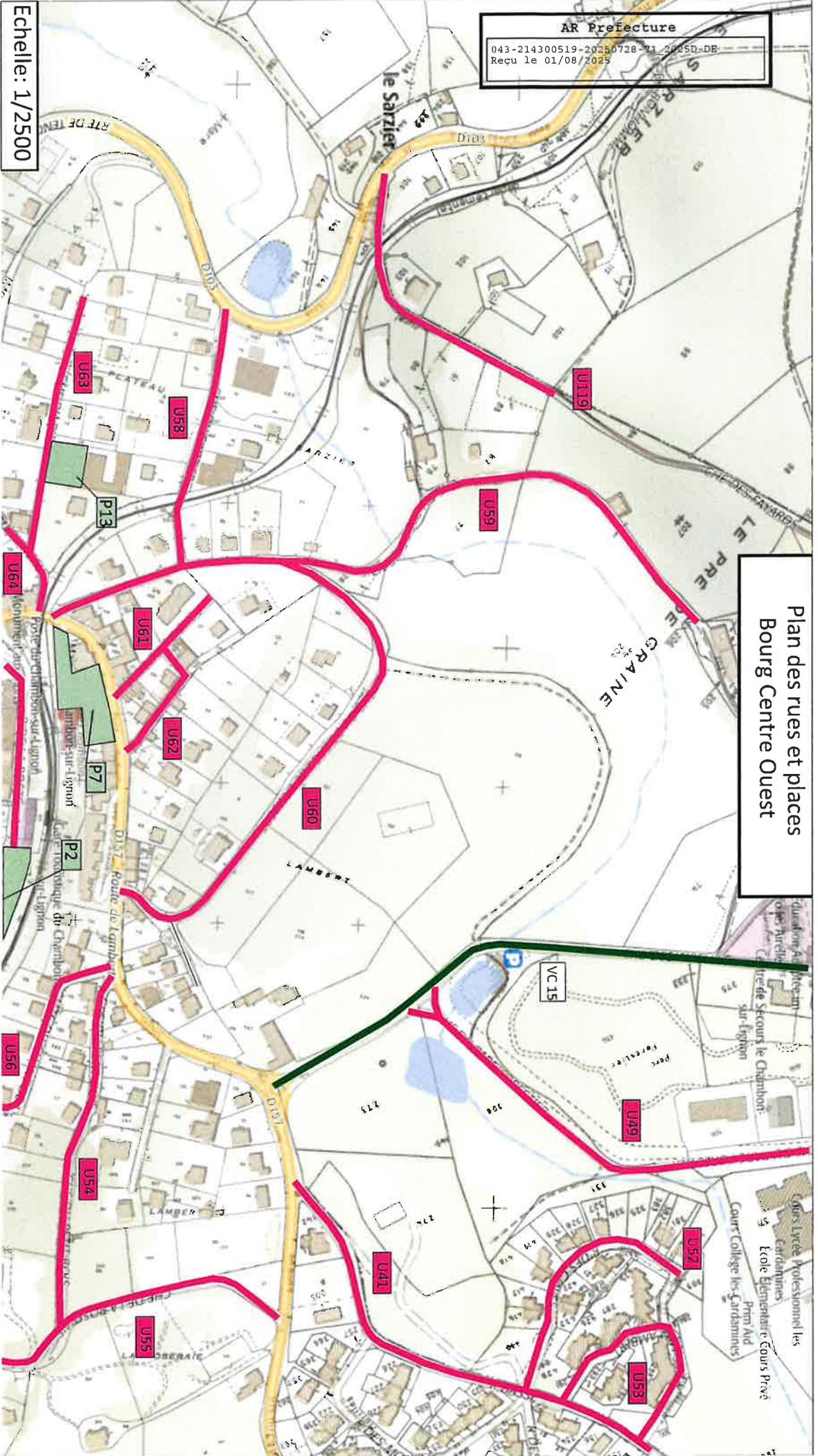
AR Prefecture  
043-214300519-20250720-79-30366-DE  
Recu le 01/08/2025

Echelle: 1/2500

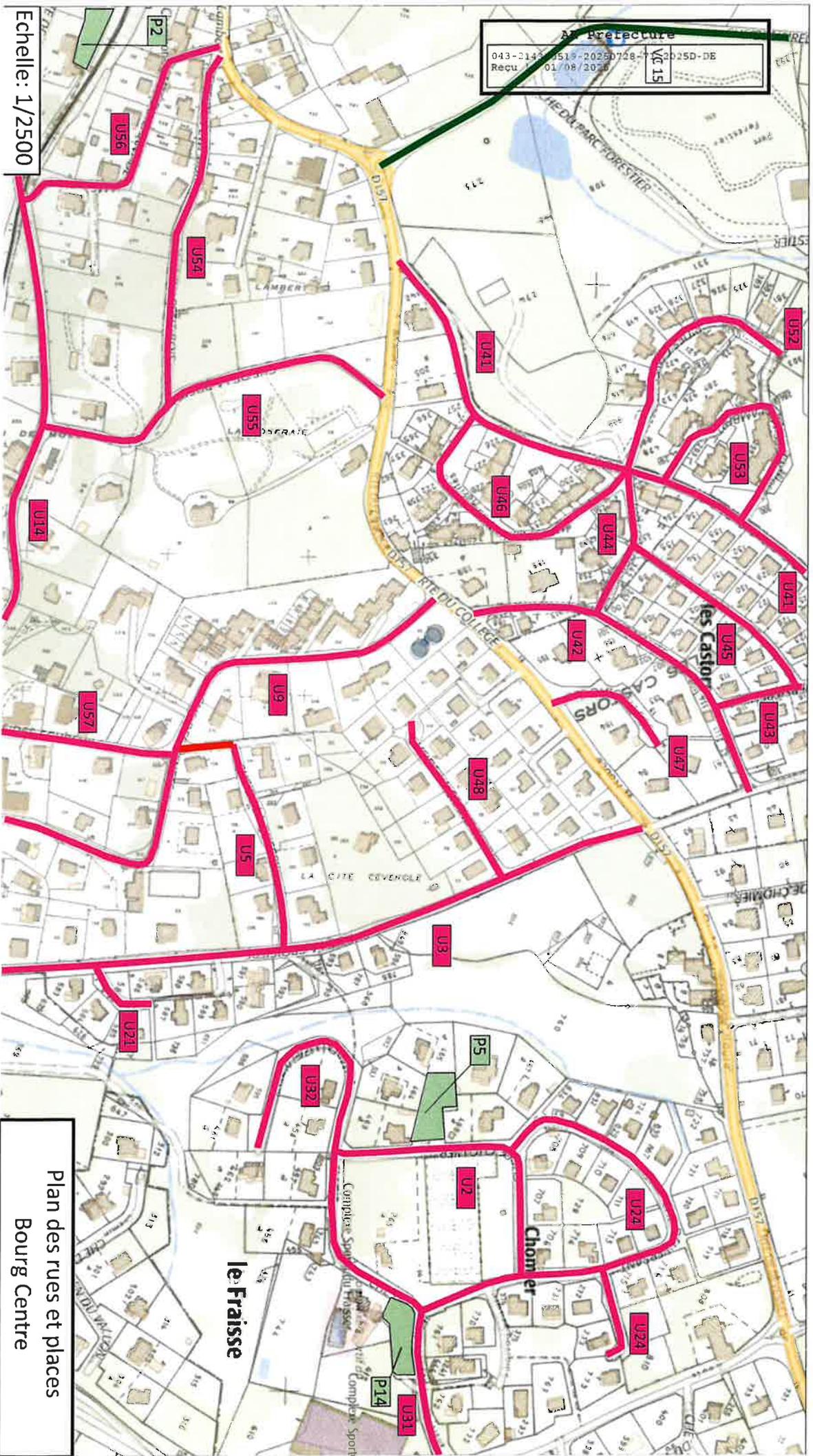
Plan des rues et places  
Bourg Centre Est



Plan des rues et places  
Bourg Centre Ouest

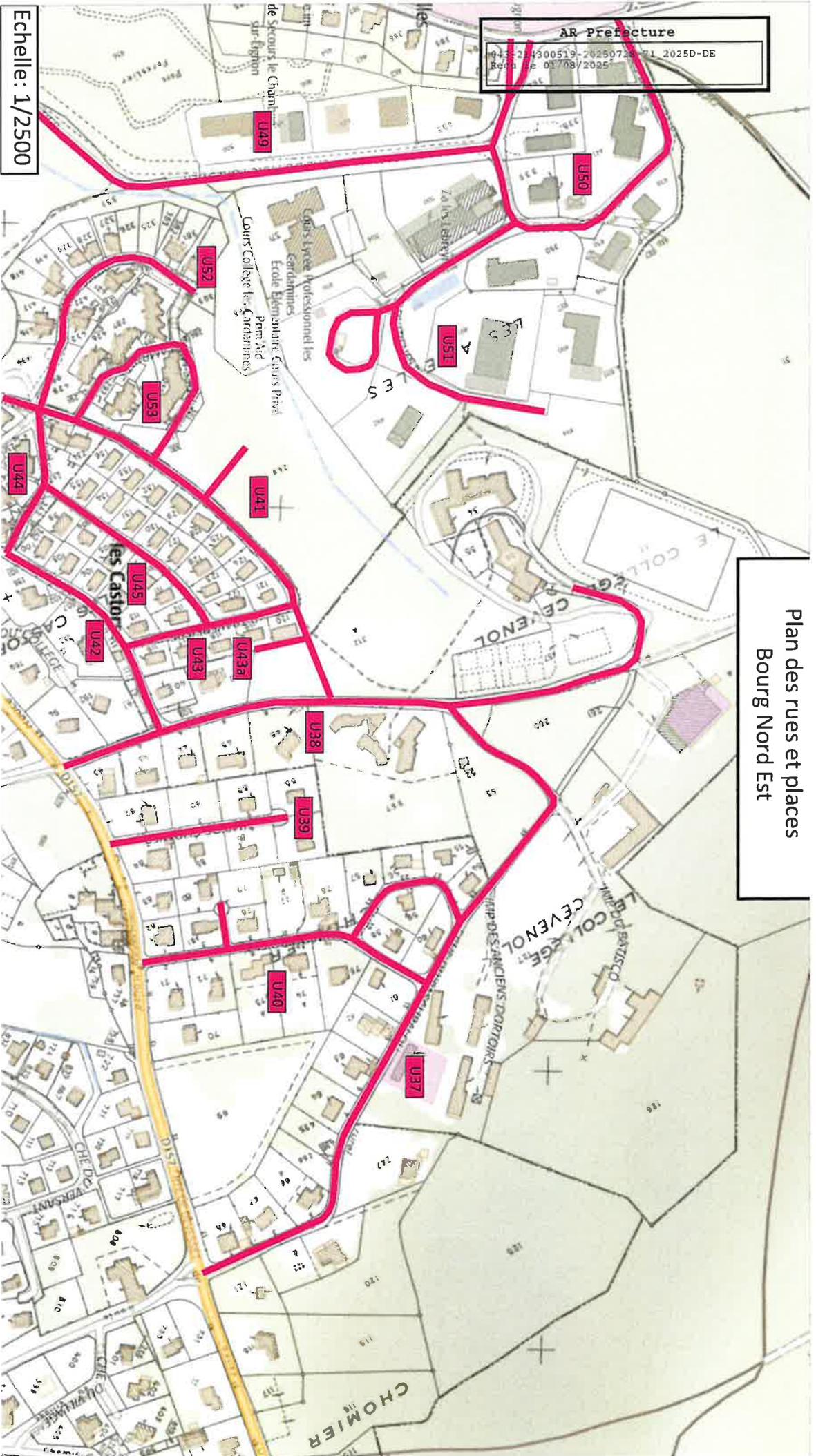


Echelle: 1/25000



Plan des rues et places  
Bourq Centre

Plan des rues et places  
Bourg Nord Est



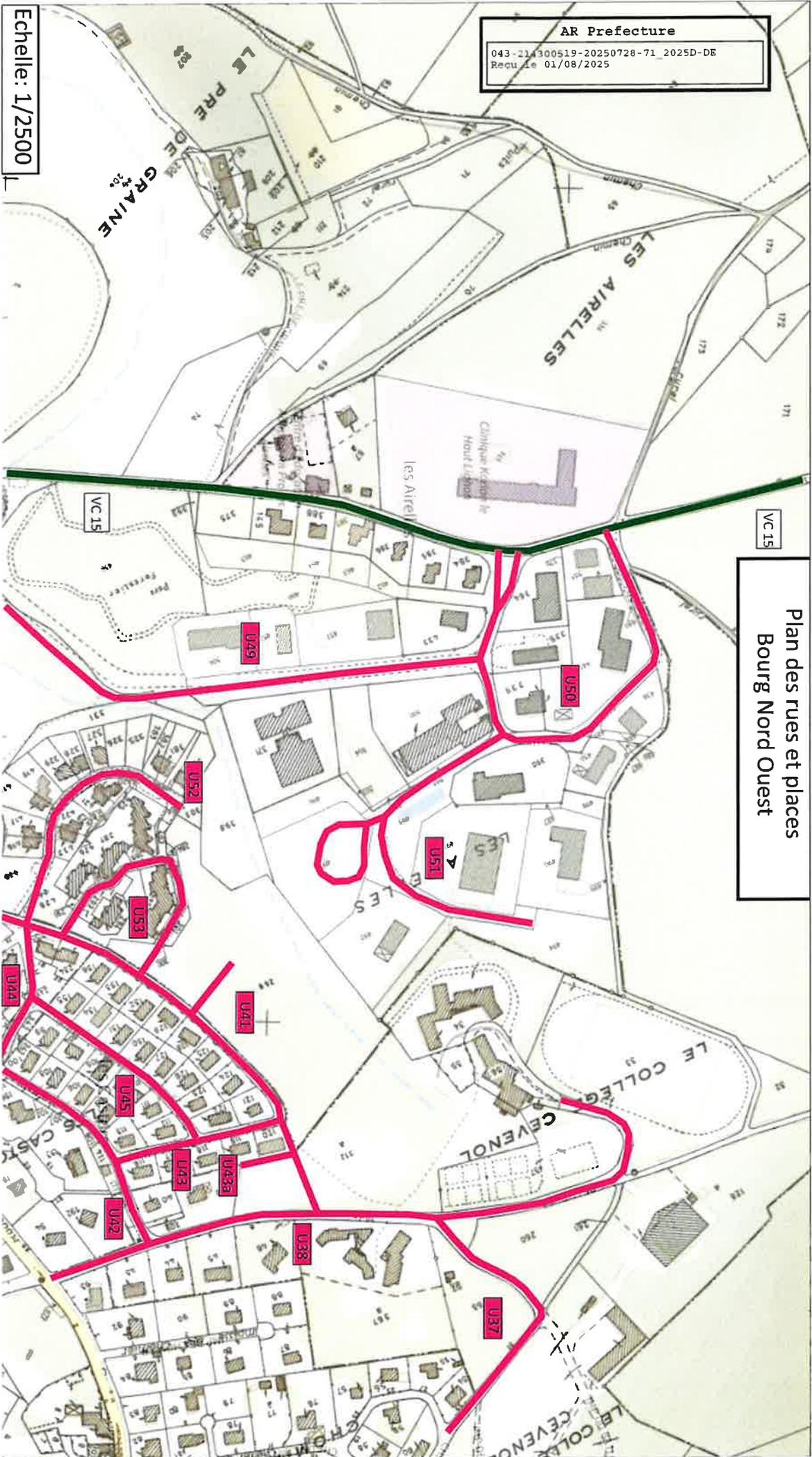
AR Prefecture  
443-214300519-20250724-01\_2025D-DE  
Reçu le 01/08/2025

Echelle: 1/2500

AR Prefecture

043-214300519-20250728-71\_2025D-DE  
Requ le 01/08/2025

Echelle: 1/25000



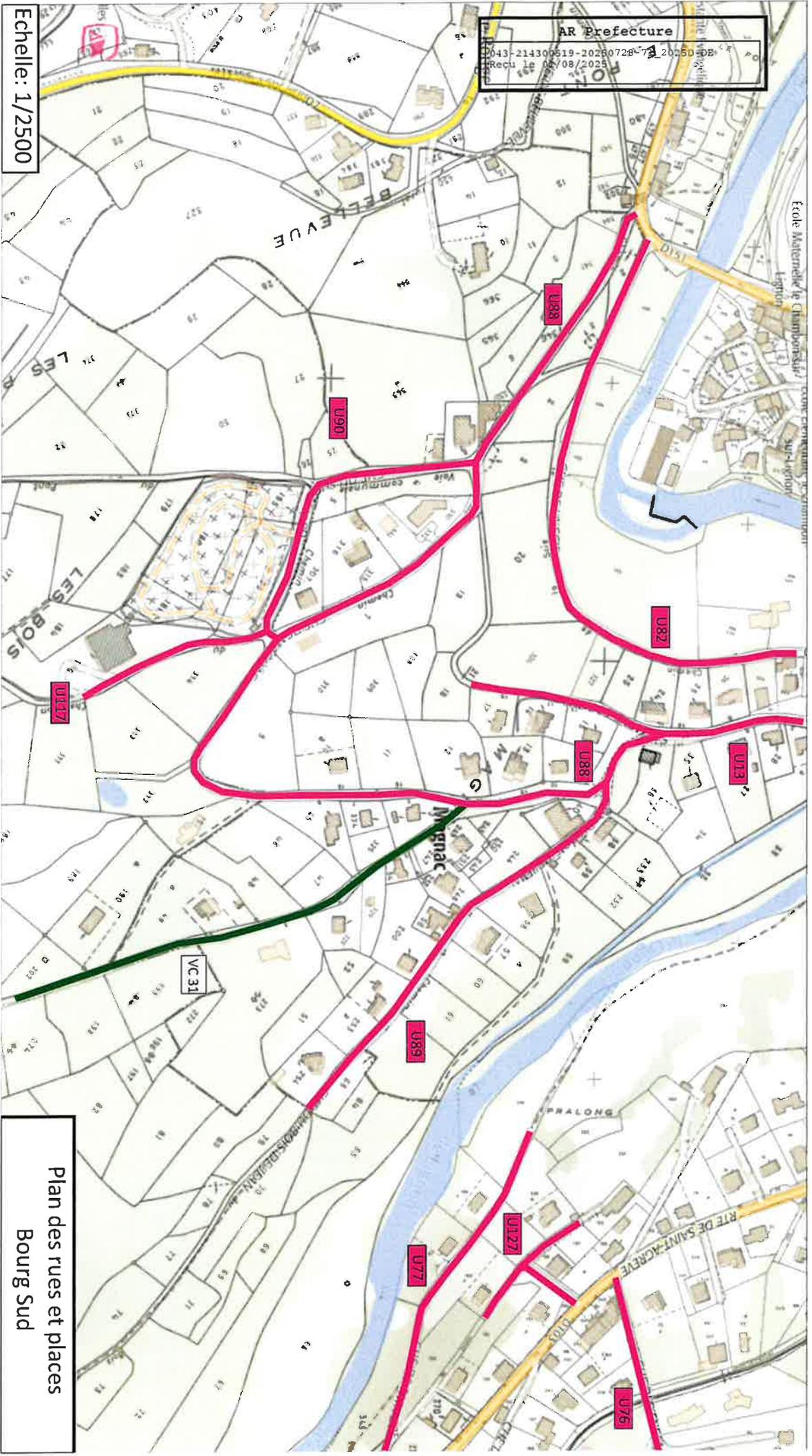
Plan des rues et places  
Bourg Nord Ouest





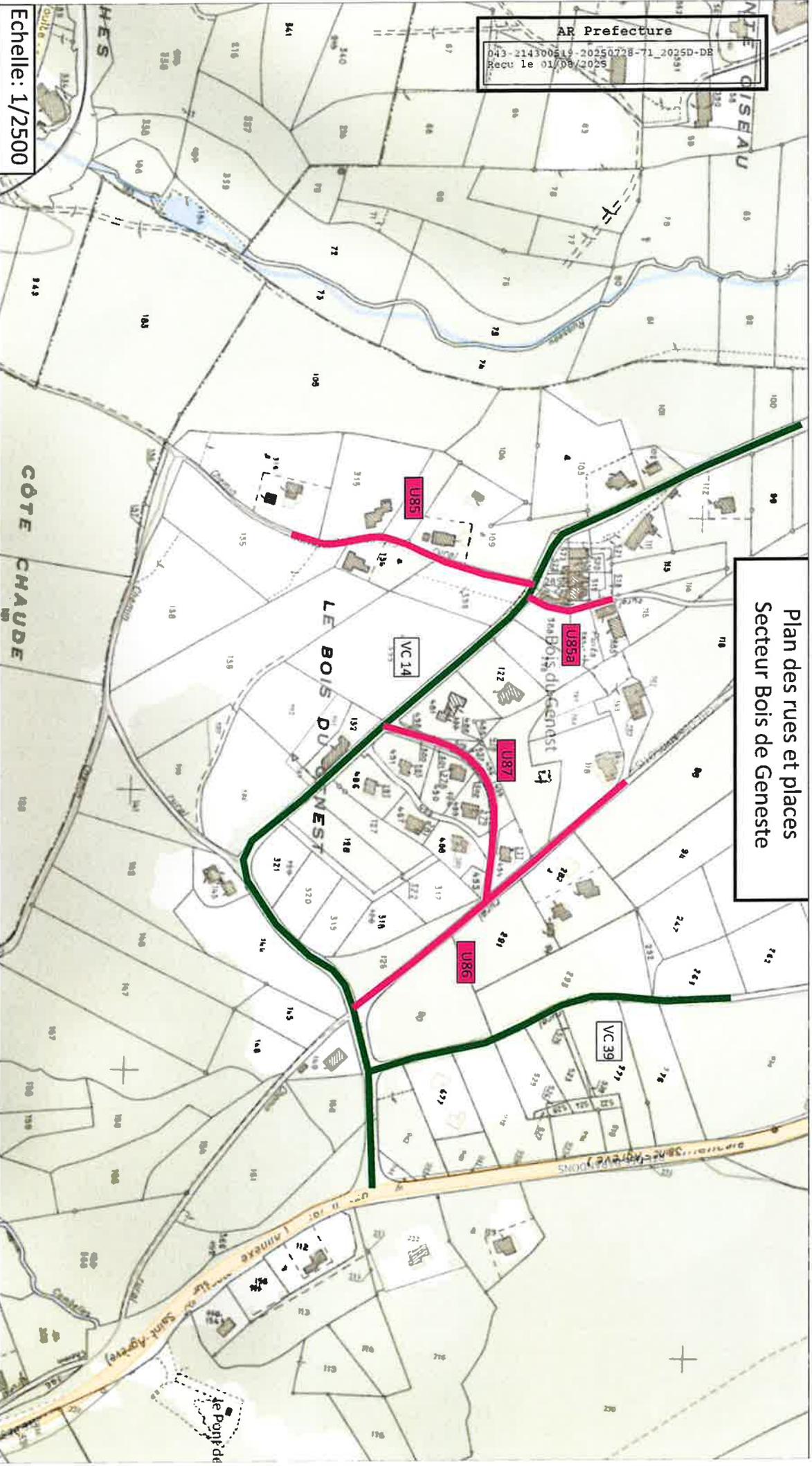
Echelle: 1/2500

AR Prefecture  
2043-214306519-20280728-71-20050-DB  
Reçu le 02/08/2025



Plan des rues et places  
Bourgneuf Sud

AR Prefecture  
D43-214300513-20250728-71\_2025D-DE  
Recu le 01/08/2025



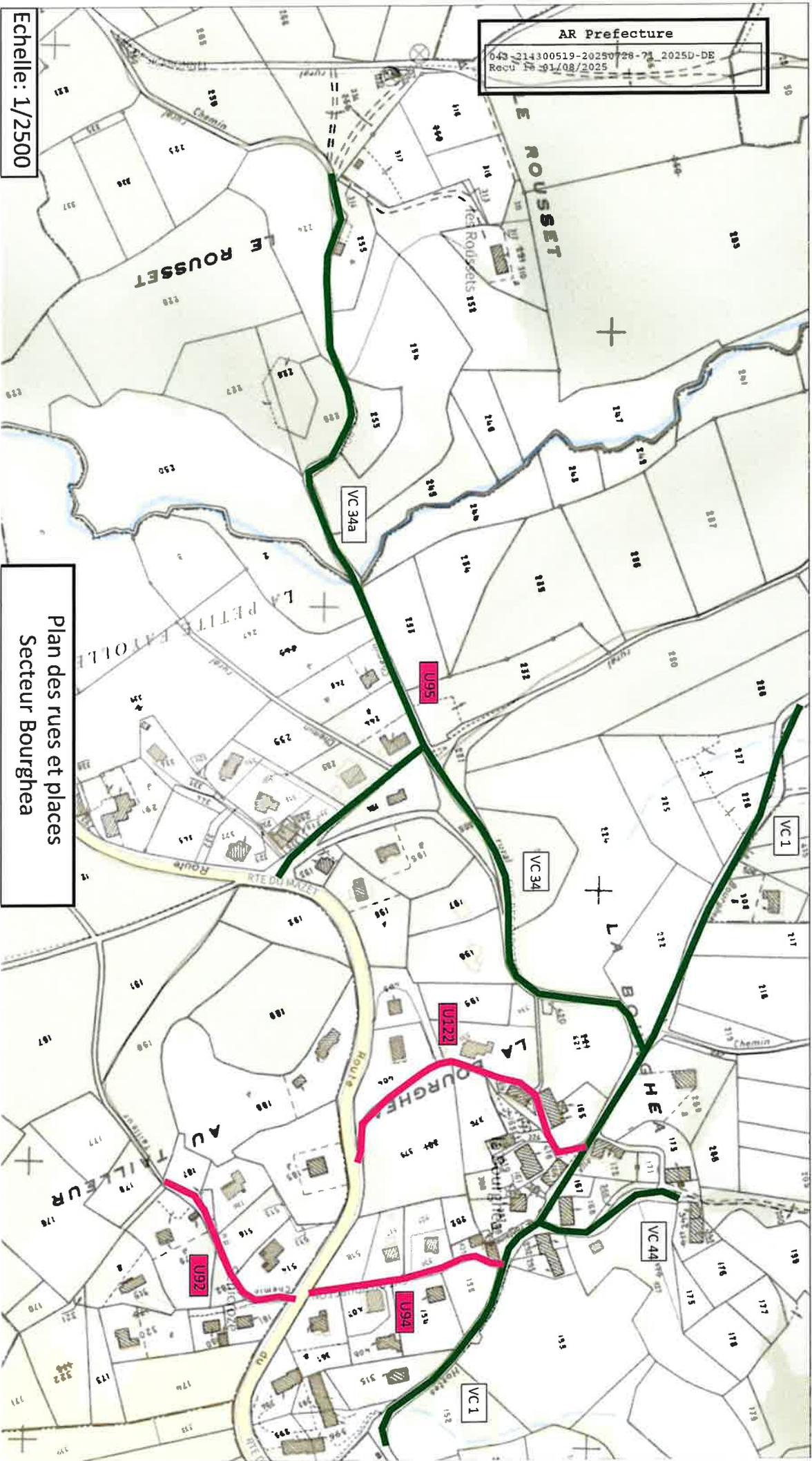
Plan des rues et places  
Secteur Bois de Geneste

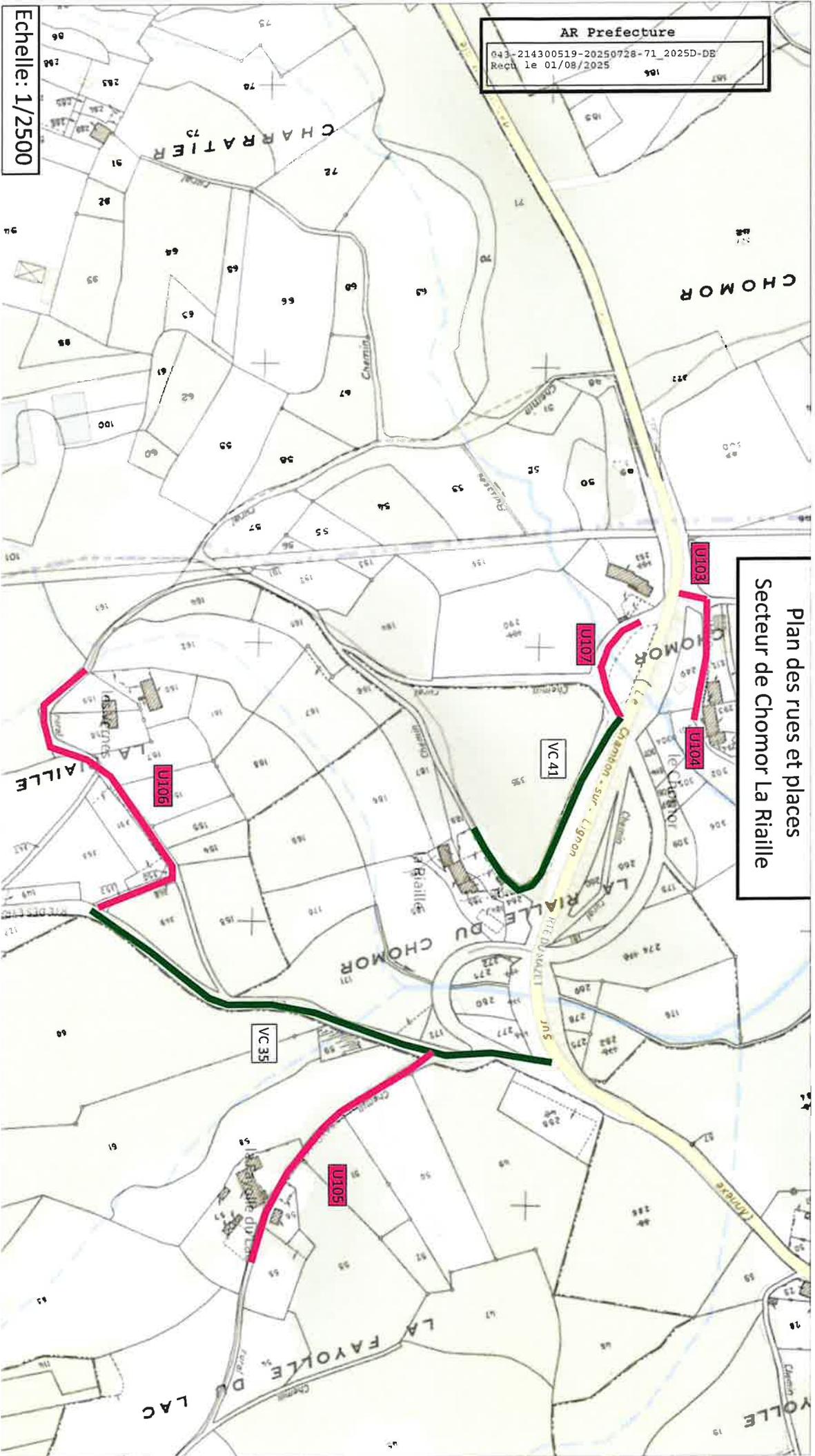
Echelle: 1/2500

AR Prefecture  
043-214300519-20250728-71\_2025D-DE  
Recu le 01/08/2025

Echelle: 1/2500

Plan des rues et places  
Secteur Bourgneha





AR Prefecture  
043-214300519-20250728-71\_2025D-DE  
Recu le 01/08/2025

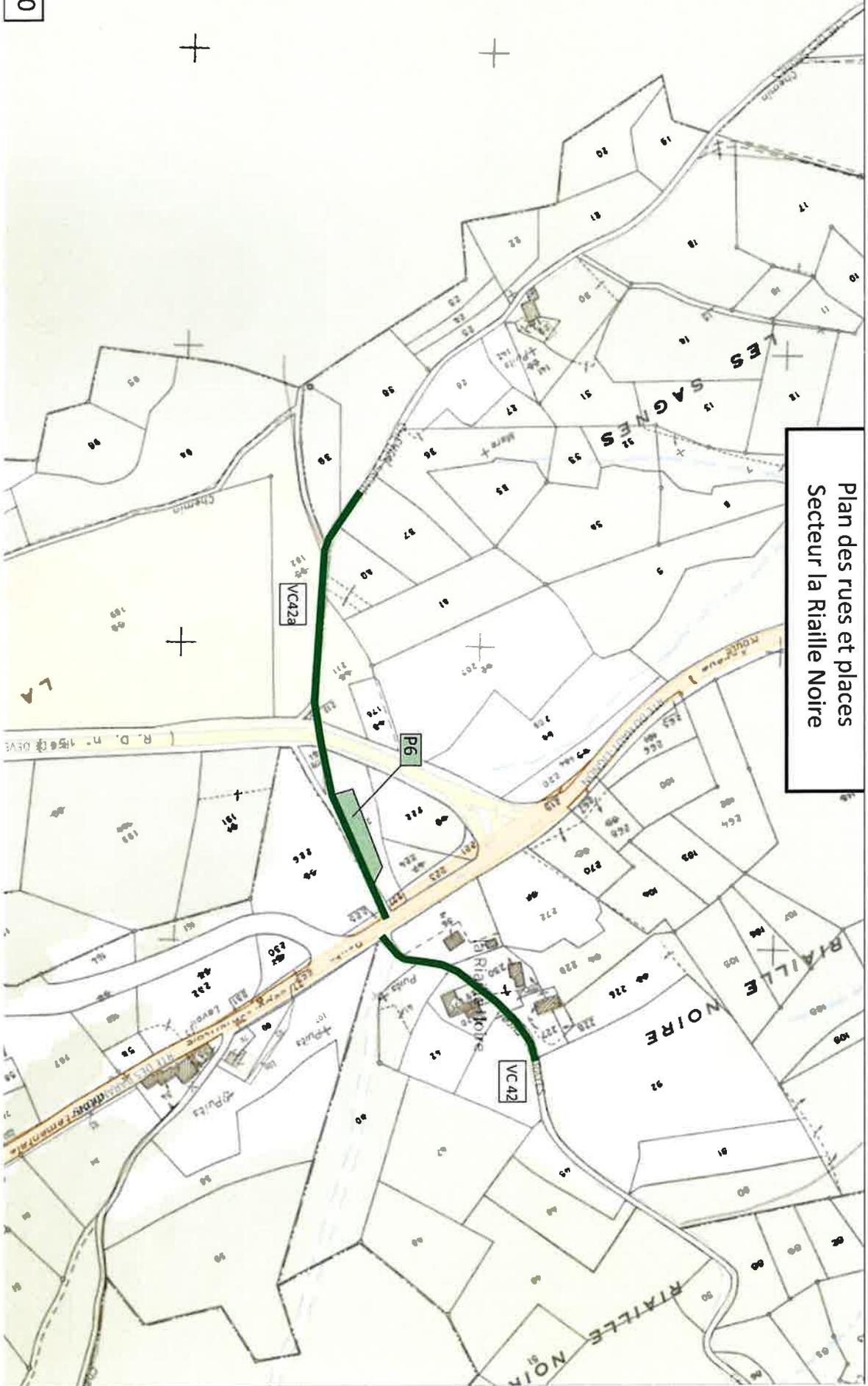
Echelle: 1/2500

Plan des rues et places  
Secteur de Chomor La Riaille

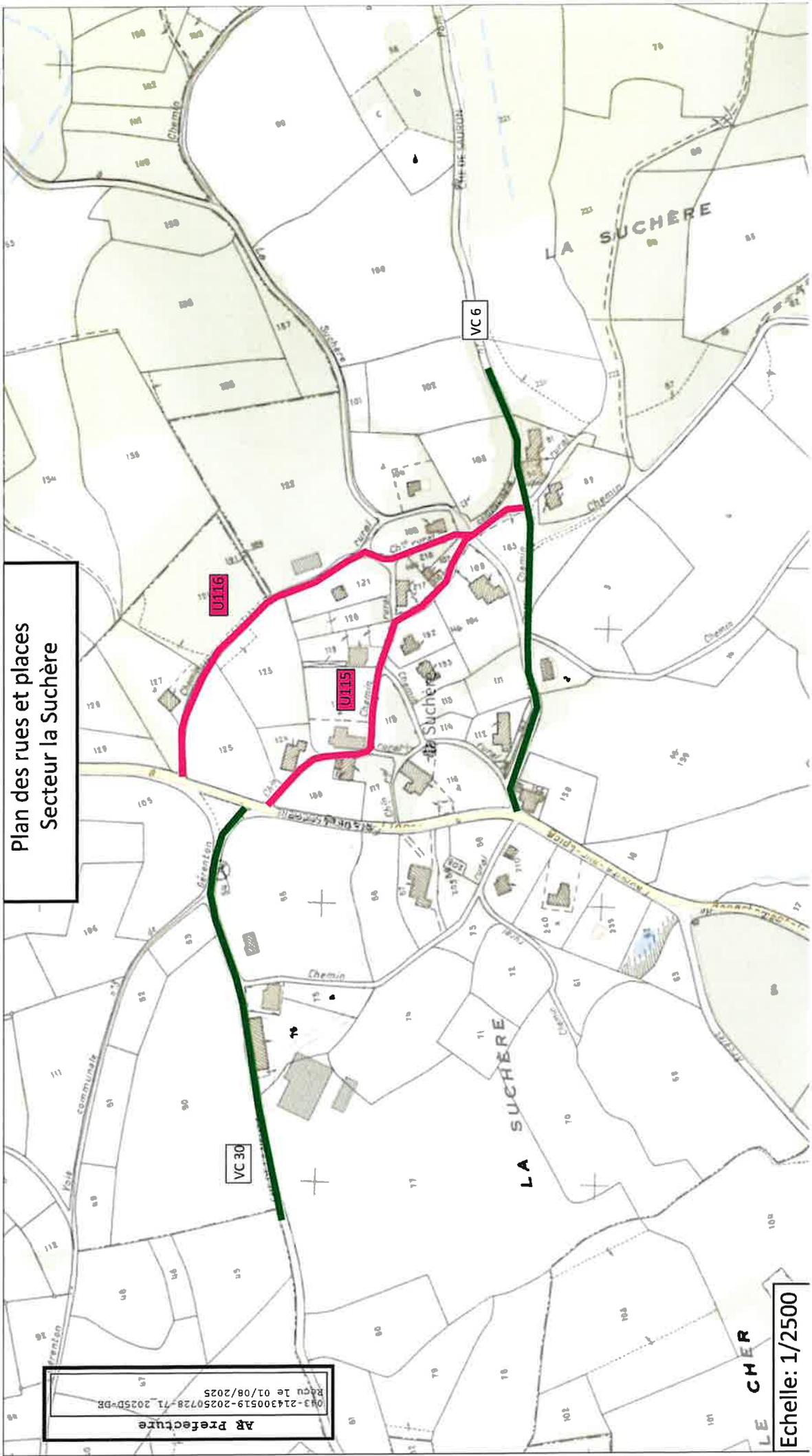
Echelle: 1/2500

BOIS DE YEYBROUSSOU

AR Prefecture  
043-214300519-20250728-71\_2025D-DE  
Reçu le 01/08/2025



Plan des rues et places  
Secteur la Riaille Noire

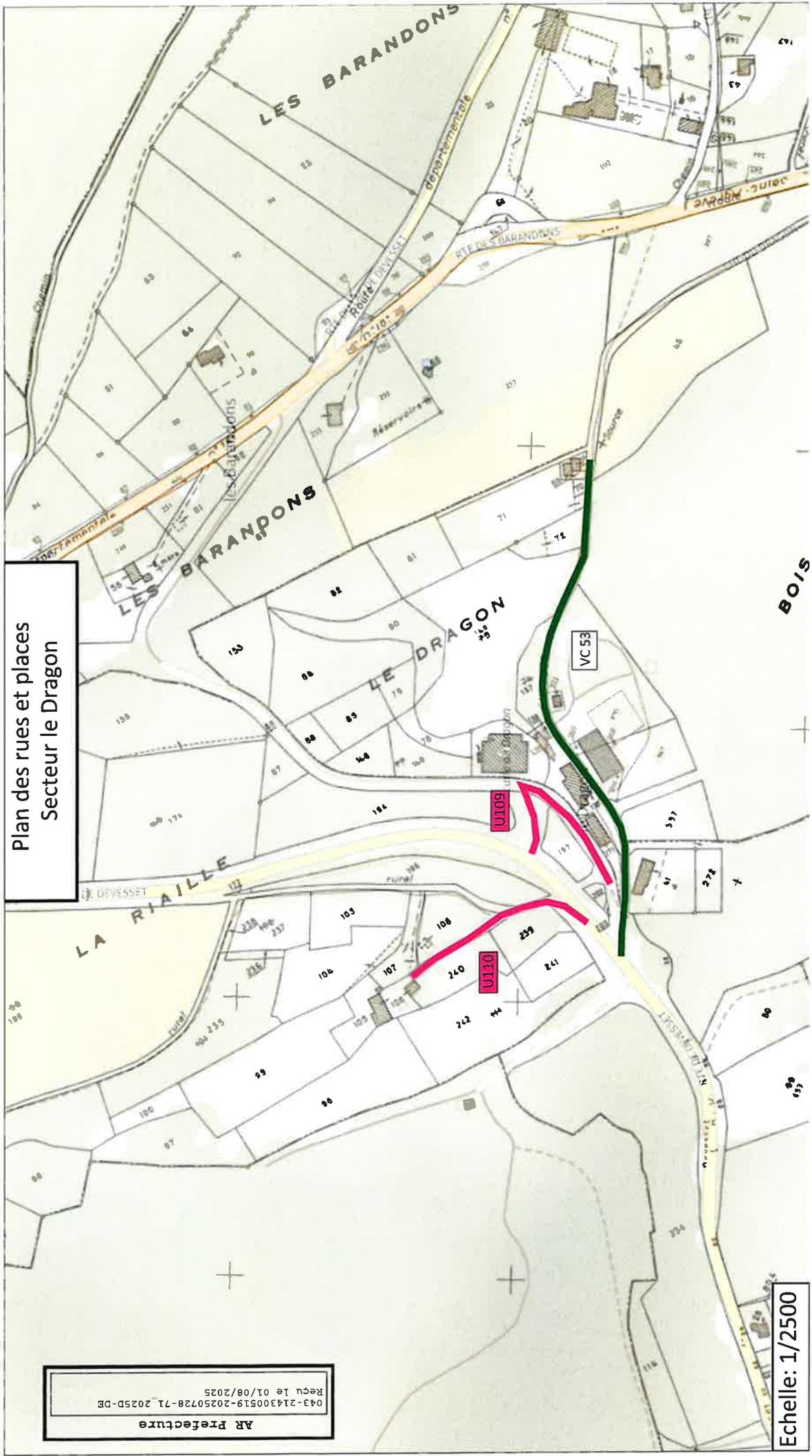


**Plan des rues et places  
Secteur la Sucrère**

AR Prefecture  
043-214300519-20250728-71\_2025D-DB  
Racu le 01/08/2025

Echelle: 1/2500

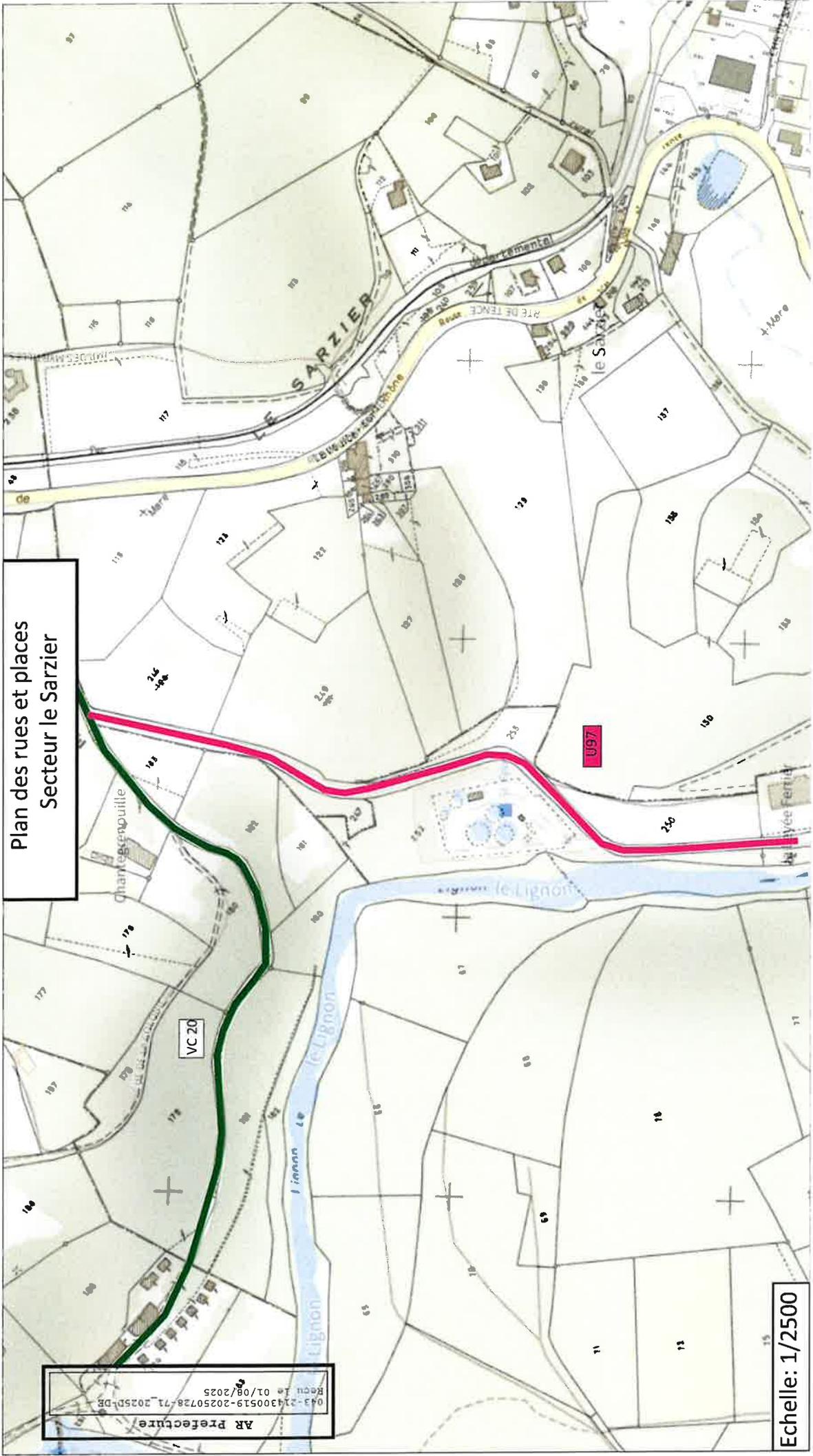
LE CHER



Plan des rues et places  
Secteur le Dragon

AR Prefecture  
043-214300519-20250728-71\_2025D-DE  
Recu le 01/08/2025

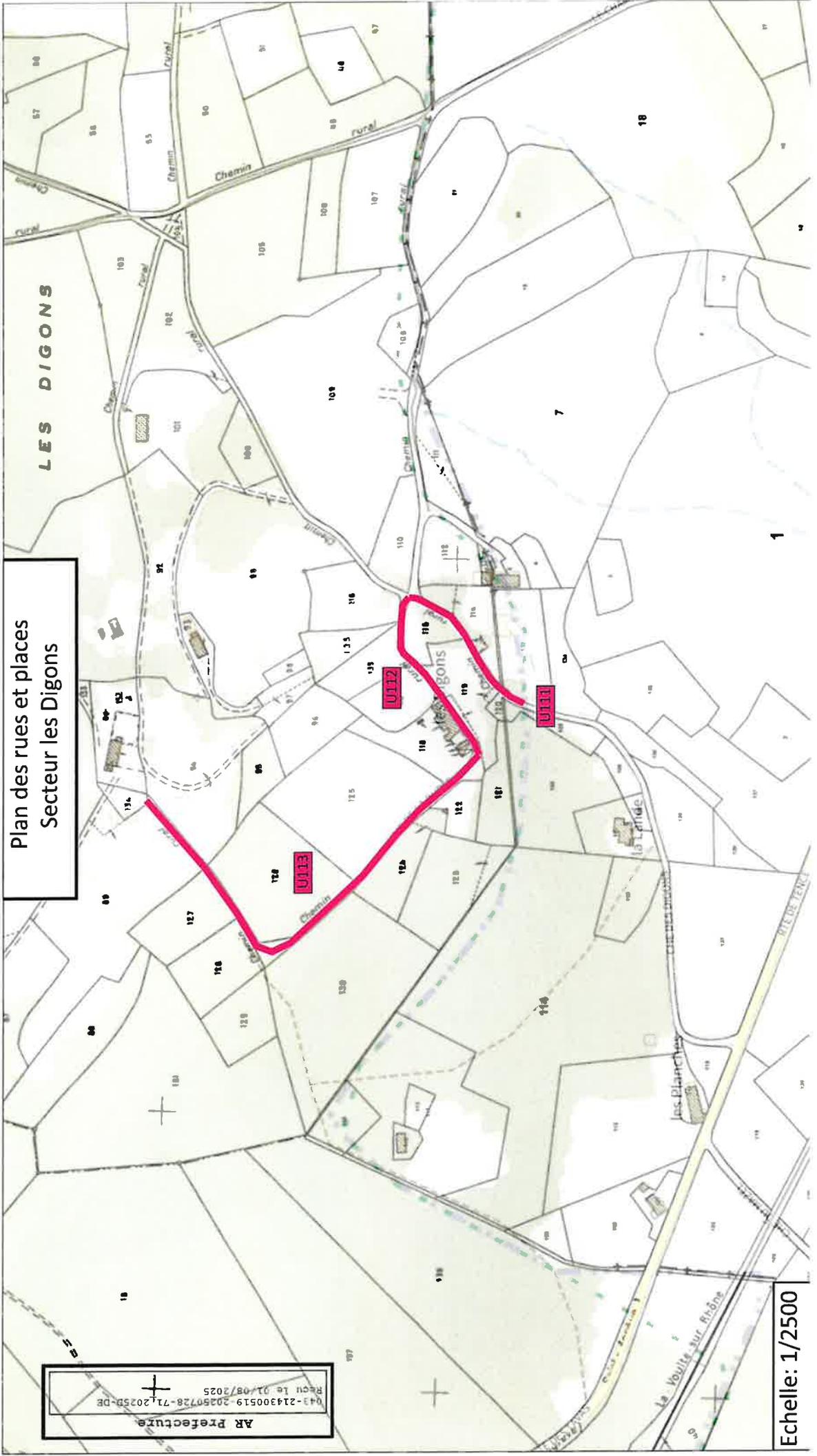
Echelle: 1/2500



Plan des rues et places  
Secteur le Sarzier

AR Préfecture  
043-214300519-20250728-71\_2025D-DB  
Recu le 01/08/2025

Echelle: 1/2500

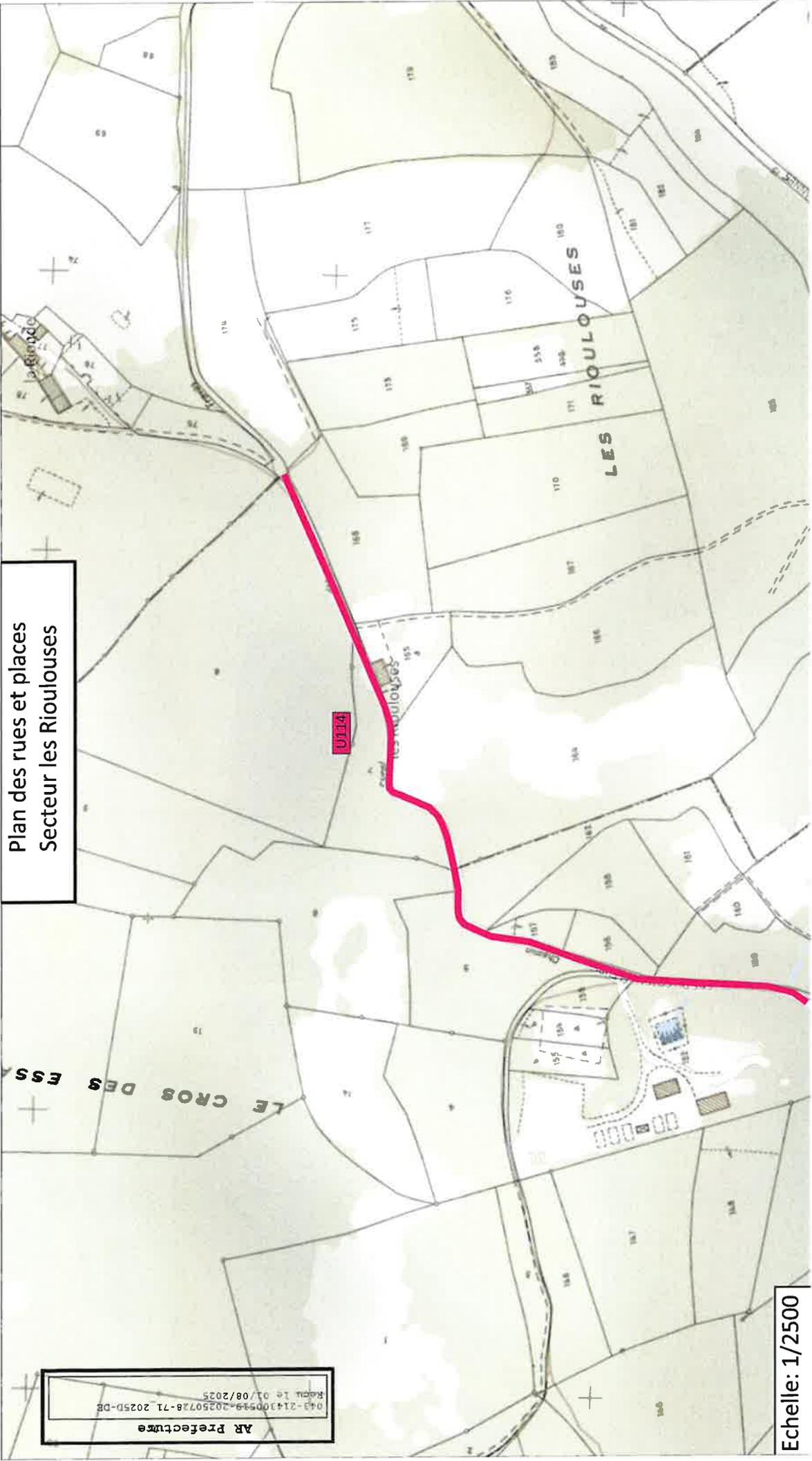


**Plan des rues et places  
Secteur les Digons**

AR Prefecture  
 043-214300519-2025m728-71,2025D-DE  
 Recu le 01/08/2025

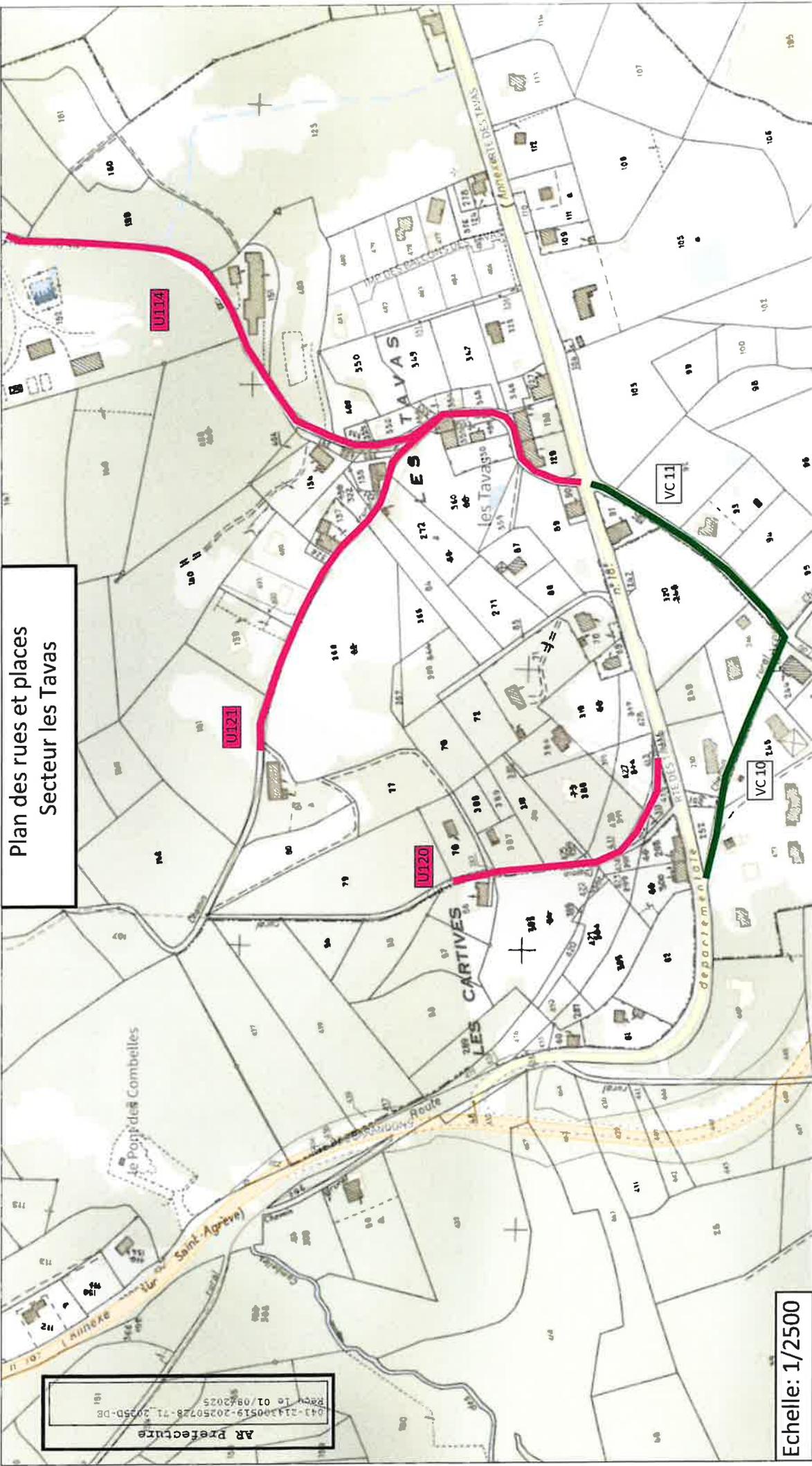
Echelle: 1/2500

Plan des rues et places  
Secteur les Rioulouses



AR Prefecture  
043-214100549-20250728-71\_2025D-DE  
Recup le 01/08/2025

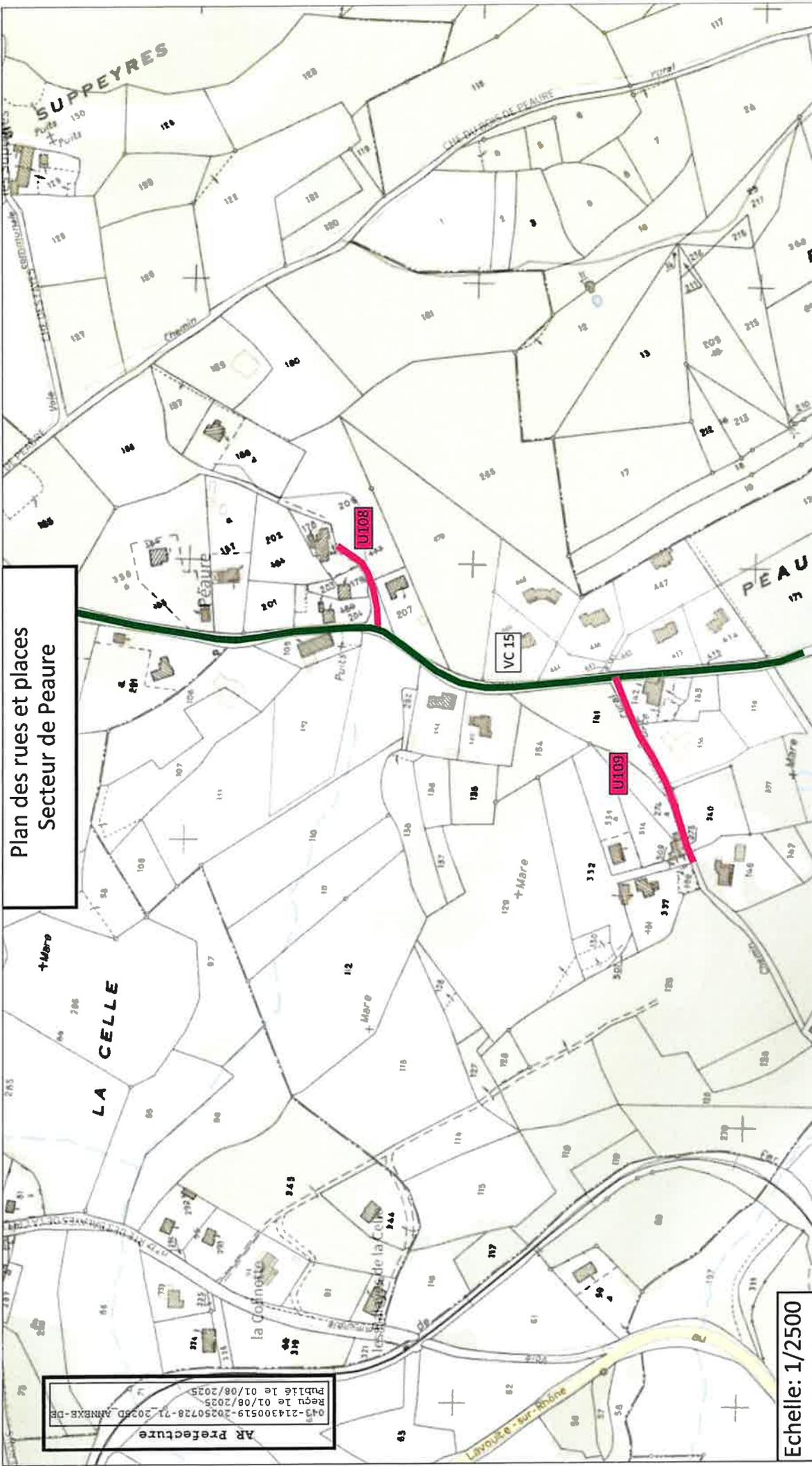
Echelle: 1/2500



Plan des rues et places  
Secteur les Tavas

AR préfecture  
041 214300519-20250728-71\_20250-DB  
Plan le 01/08/2025

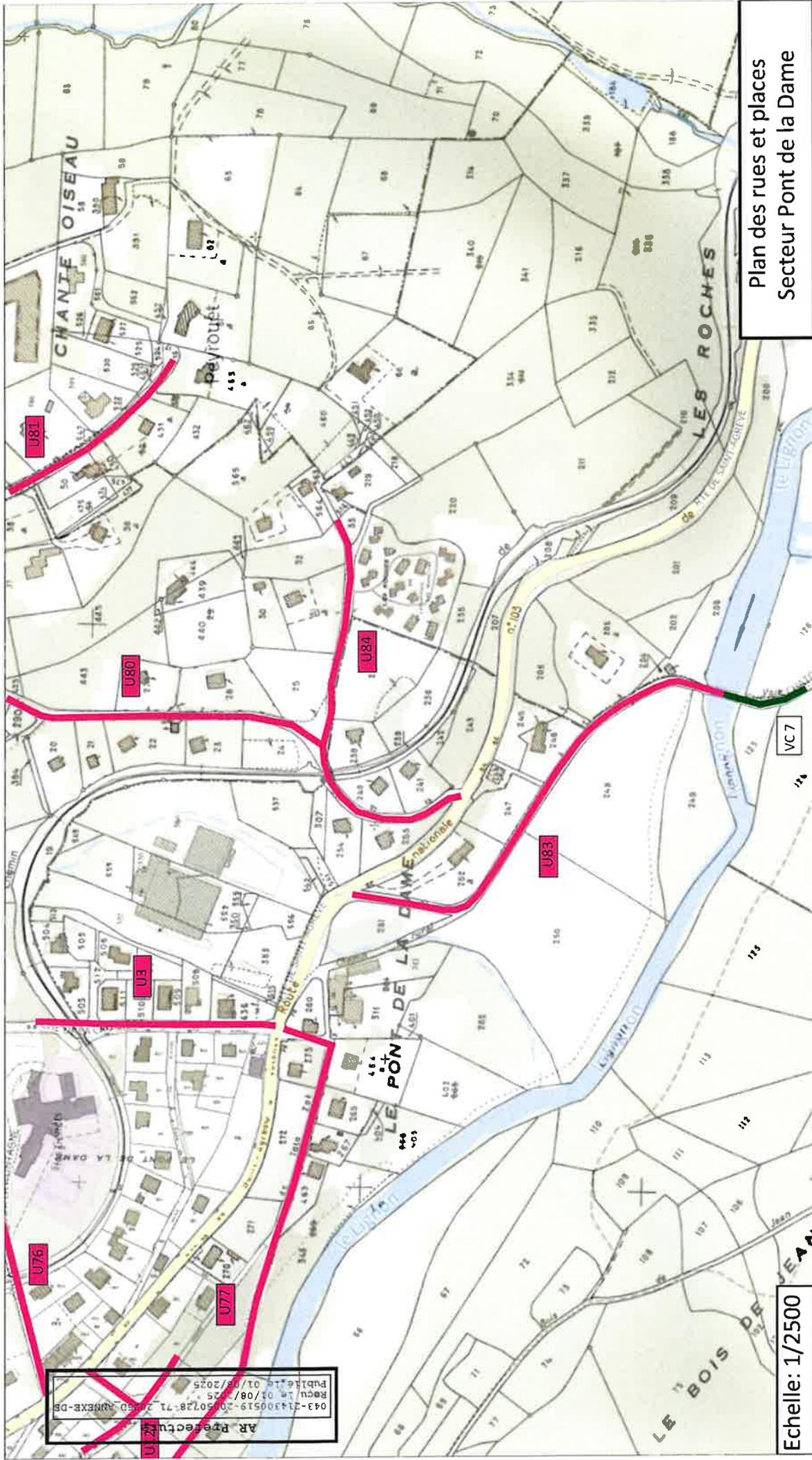
Echelle: 1/2500



**Plan des rues et places  
Secteur de Peaure**

AR Prefecture  
 043-21430519-20250728-71-2025D-ANNEXE-DP  
 Recu le 01/08/2025  
 Publie le 01/08/2025

**Echelle: 1/2500**

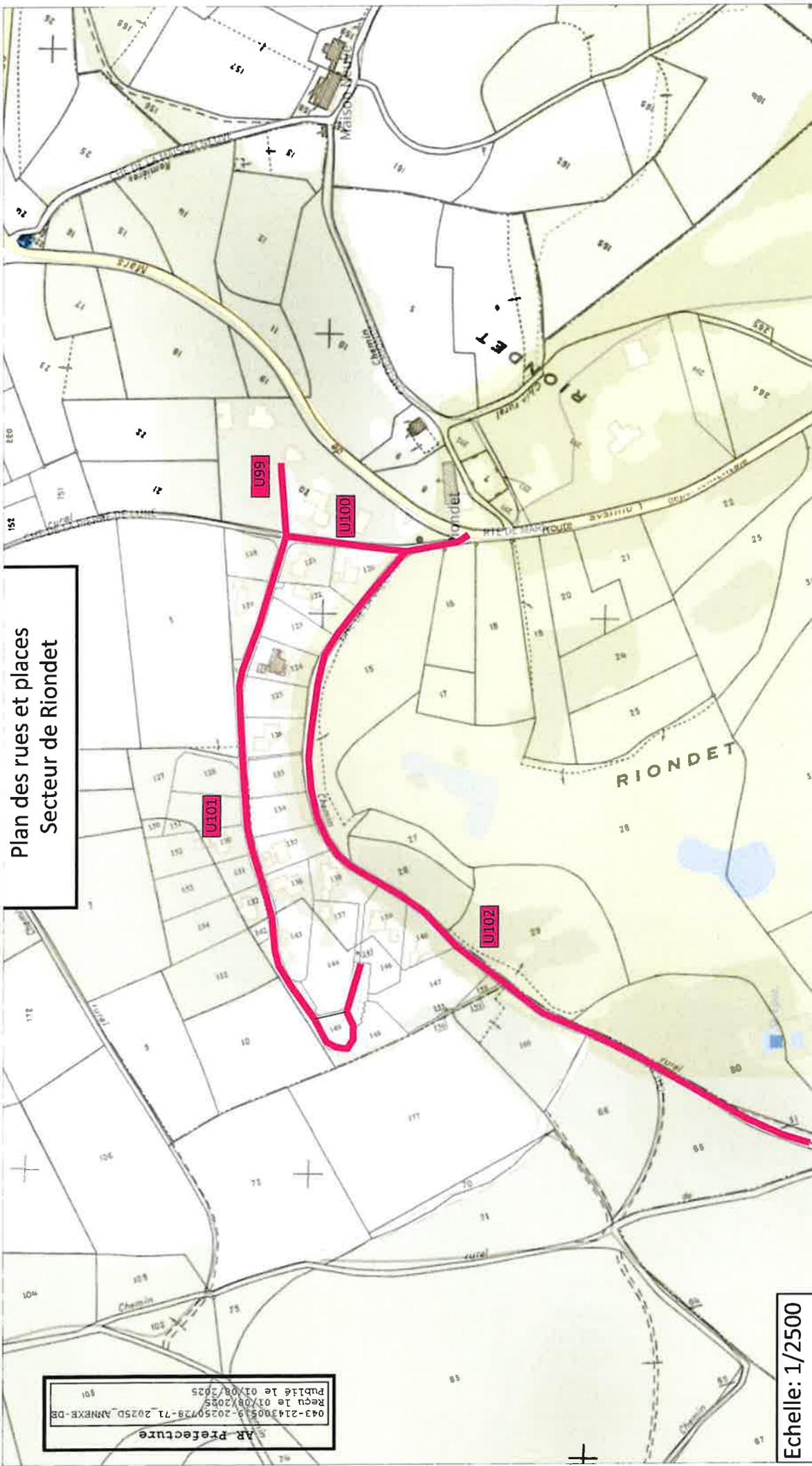


Plan des rues et places  
Secteur Pont de la Dame

VC7

AR Préfecture  
043-21430619-20150728-71-20150728-ANMEXE-DE  
Recu le 01/08/2025  
Publié le 01/08/2025

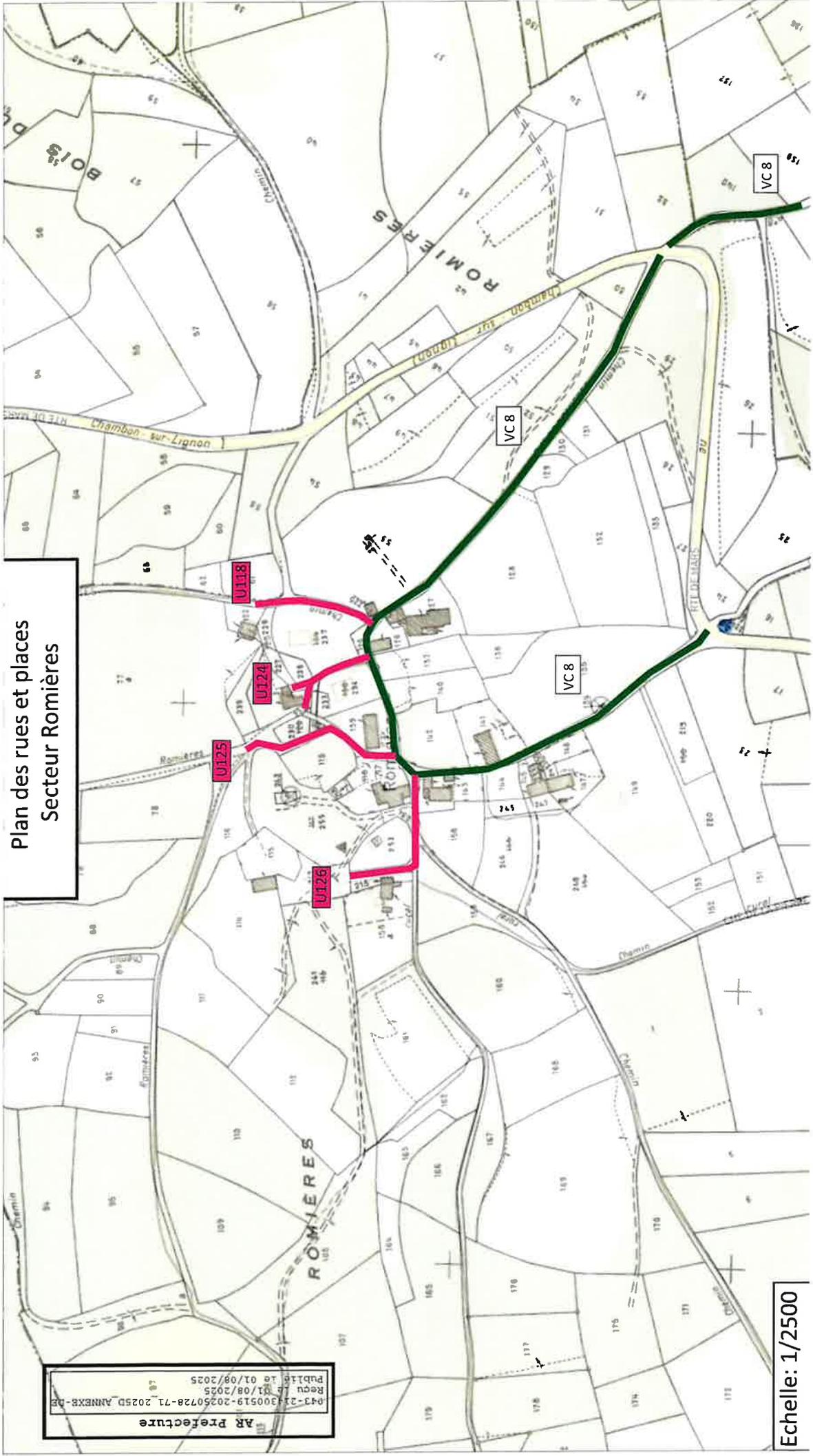
Echelle: 1/2500



Plan des rues et places  
Secteur de Riondet

AR Préfecture  
043-21430053-20250728-71\_2025D\_ANNEXE-DE  
Recu le 01/08/2025  
Publié le 01/08/2025  
801

Echelle: 1/2500



Plan des rues et places  
Secteur Romières

AR Préfecture  
 043-23300519-20250728-71.2025D\_ANNEXE-02  
 Recu le 01/08/2025  
 Publié le 01/08/2025

Echelle: 1/2500

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

AR Prefecture

043-214300519-20250728-72\_2025-DE  
Reçu le 31/07/2025  
Publié le 31/07/2025



**MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON**

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

TEL : 04 71 65 71 90  
FAX : 04 71 65 71 99  
e-mail : chambon@ville-lechambonsurlignon.fr

Le 28 juillet 2025 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 22 juillet 2025, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 13

- Votants : 17

Étaient présents : MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Didier Maneval, Didier Crouzet, Franck Royer, Antonio Savini  
Mmes Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chanteperrix, Roselyne Charreyron,

Étaient excusés :

M. Sébastien Genest (pouvoir à M. Philippe Dubois)

Mme Isabelle Rouveure-Mounier

M. Frédéric Roux (pouvoir à M. Antonio Savini)

Mme Denise Vallat (pouvoir à M. Jean-Michel Eyraud)

Mme Tiphaine Vernet (pouvoir à Mme Sandra Picot)

Était absent : M. Léo Bader

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

## **Délibération n° 72 / 2025 : Modification du tarif des lots pour le lotissement les Airelles**

M. le Maire indique que, par délibération n° 100/2024 du 31 octobre 2024, le conseil a fixé le prix de vente des lots du lotissement les Airelles.

M. le Maire précise qu'il convient, suite au désengagement de Logis Velay et de l'OPAC sur certains lots, de modifier les tarifs afin de les mettre en vente.

M. Le Maire propose les prix suivants (hors frais d'agence et TTC) :

- Lots 1 à 3 : 75 000€ ;
- Lots 4 à 7 : 65 000€ ;
- Lots 8 à 11 : 60 000€.

M. le Maire invite les conseillers municipaux à se prononcer sur ce point.

Oui l'exposé de M. le Maire, le Conseil municipal, à la majorité des votants (13 pour, 3 contre : Mme Chanteperrix, MM. Savini, Roux et 1 abstention : Mme Barriol) :

- autorise M. le Maire à signer les mandats avec les agences immobilières pour la mise en vente des lots et à entreprendre les négociations et de signer les actes de vente des lots aux tarifs tels que présentés ;
- donne tout pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le maire,  
Jean-Michel Eyraud.

Date de publicité : 31 AOÛT 2025

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Secrétariat Général/secrétariat des assemblées/Conseils municipaux/juillet2025



**MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON**

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

AR Prefecture

043-214300519-20250728-73\_2025-DE  
Reçu le 31/07/2025  
Publié le 31/07/2025

Le 28 juillet 2025 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 22 juillet 2025, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 13

- Votants : 17

Étaient présents : MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Didier Maneval, Didier Crouzet, Franck Royer, Antonio Savini  
Mmes Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chantepedrix, Roselyne Charreyron,

Étaient excusés :

M. Sébastien Genest (pouvoir à M. Philippe Dubois)

Mme Isabelle Rouveure-Mounier

M. Frédéric Roux (pouvoir à M. Antonio Savini)

Mme Denise Vallat (pouvoir à M. Jean-Michel Eyraud)

Mme Tiphaine Vernet (pouvoir à Mme Sandra Picot)

Était absent : M. Léo Bader

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

### **Délibération n° 73 / 2025 : Acquisition d'une bande de terrain à la Bruyère**

M. le Maire indique aux membres du Conseil municipal que l'ouvrage public routier empiète de 7 m<sup>2</sup> sur la propriété de l'Indivision Fiévet située 75, chemin de la Bruyère, parcelle cadastrée AL n° 390 (ex n° 46) et qu'il convient de régulariser la situation.

M. le Maire précise que l'indivision Fiévet céderait cette parcelle à l'euro symbolique et que la commune devrait prendre en charge les frais de géomètre et de notaire.

M. le Maire invite les conseillers municipaux à se prononcer sur ce point.

Où l'exposé de M. le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- décide d'acquérir le terrain cadastré section AL n° 390 (ex n° 46) d'une superficie de 7 m<sup>2</sup> à l'euro symbolique, propriété de l'indivision Fiévet ;
- dit que l'ensemble des frais d'acte et de géomètre sont à la charge de la commune ;
- autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire ;
- donne tout pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le maire,  
Jean-Michel Eyraud.

Date de publicité : - 1 AOÛT 2025

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Secrétariat Général/secrétariat des assemblées/Conseils municipaux/juillet2025



**MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON**

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

TEL : 04 71 65 71 90  
FAX : 04 71 65 71 99  
e-mail : chambon@ville-lechambonsurlignon.fr

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

AR Prefecture

043-214300519-20250728-74\_2025-DE  
Reçu le 31/07/2025  
Publié le 31/07/2025

Le 28 juillet 2025 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 22 juillet 2025, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 13

- Votants : 17

Étaient présents : MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Didier Maneval, Didier Crouzet, Franck Royer, Antonio Savini  
Mmes Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chanteperrin, Roselyne Charreyron,

Étaient excusés :

M. Sébastien Genest (pouvoir à M. Philippe Dubois)

Mme Isabelle Rouveure-Mounier

M. Frédéric Roux (pouvoir à M. Antonio Savini)

Mme Denise Vallat (pouvoir à M. Jean-Michel Eyraud)

Mme Tiphaine Vernet (pouvoir à Mme Sandra Picot)

Était absent : M. Léo Bader

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

### **Délibération n° 74 / 2025 : Convention de restauration pour l'école maternelle publique entre la Commune, le Département de la Haute-Loire et le Collège du Lignon**

M. le Maire rappelle que la Commune a signé une convention de restauration avec le Département de la Haute-Loire et le Collège du Lignon pour la fourniture des repas de midi aux enfants de l'école maternelle.

Cette convention fixe les modalités de fonctionnement et les dispositions financières. La convention est établie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

M. le Maire propose aux membres de l'assemblée délibérante de renouveler cette convention qui sera signée par la Commune, le Département de la Haute-Loire et le Collège du Lignon.

Où l'exposé de M. le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- décide de renouveler la convention de restauration pour l'école maternelle avec le Département de la Haute-Loire et le Collège du Lignon, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 ;
- autorise M. le Maire à la signer ;
- donne tout pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

 Le maire,  
Jean-Michel Eyraud.

Date de publicité : - 1 AOÛT 2025

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Secrétariat Général/secrétariat des assemblées/Conseils municipaux/juillet2025

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

AR Prefecture

043-214300519-20250728-75\_2025-DE  
Reçu le 31/07/2025  
Publié le 31/07/2025

Le 28 juillet 2025 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 22 juillet 2025, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 13

- Votants : 17

Étaient présents : MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Didier Maneval, Didier Crouzet, Franck Royer, Antonio Savini  
Mmes Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chanteperdrix, Roselyne Charreyron,

Étaient excusés :

M. Sébastien Genest (pouvoir à M. Philippe Dubois)

Mme Isabelle Rouveure-Mounier

M. Frédéric Roux (pouvoir à M. Antonio Savini)

Mme Denise Vallat (pouvoir à M. Jean-Michel Eyraud)

Mme Tiphaine Vernet (pouvoir à Mme Sandra Picot)

Était absent : M. Léo Bader

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

## **Délibération n° 75 / 2025 : Convention de restauration pour l'école élémentaire publique entre la Commune, le Département de Haute-Loire, la Communauté de Communes du Haut-Lignon et le Collège du Lignon**

M. le Maire rappelle que la Commune a signé une convention de restauration avec le Département de la Haute-Loire, le Collège du Lignon et la Communauté de Communes du Haut-Lignon pour permettre aux enfants de l'école élémentaire publique de bénéficier du self du Collège public du Lignon.

Cette convention fixe les modalités de fonctionnement et les dispositions financières. La convention est établie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

M. le Maire propose aux membres de l'assemblée délibérante de renouveler cette convention qui sera signée par la Commune, le Département de la Haute-Loire, la Communauté de Communes du Haut-Lignon et le Collège du Lignon.

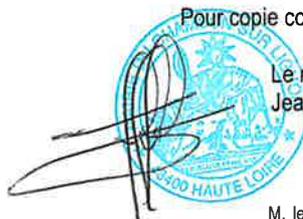
Où l'exposé de M. le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- décide de renouveler la convention de restauration pour l'école élémentaire avec le Département de la Haute-Loire, le Collège du Lignon et la Communauté de Communes du Haut-Lignon, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 ;
- autorise M. le Maire à la signer ;
- donne tout pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le maire,  
Jean-Michel Eyraud.



M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Date de publicité : - 1 AOUT 2025

Secrétariat Général/secrétariat des assemblées/Conseils municipaux/juillet2025



Mairie du Chambon-sur-Lignon

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

TEL : 04 71 65 71 90  
FAX : 04 71 65 71 99  
e-mail : chambon@ville-lechambonsurlignon.fr



**MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON**

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

AR Prefecture

043-214300519-20250728-76\_2025-DE  
Reçu le 31/07/2025  
Publié le 31/07/2025

Le 28 juillet 2025 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 22 juillet 2025, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 13

- Votants : 17

Étaient présents : MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Didier Maneval, Didier Crouzet, Franck Royer, Antonio Savini  
Mmes Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chantepedrix, Roselyne Charreyron,

Étaient excusés :

M. Sébastien Genest (pouvoir à M. Philippe Dubois)

Mme Isabelle Rouveure-Mounier

M. Frédéric Roux (pouvoir à M. Antonio Savini)

Mme Denise Vallat (pouvoir à M. Jean-Michel Eyraud)

Mme Tiphaine Vernet (pouvoir à Mme Sandra Picot)

Était absent : M. Léo Bader

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

### **Délibération n° 76 / 2025 : Campagne de stérilisation des chats libres**

M. le Maire informe les membres du Conseil municipal que la Fondation Brigitte Bardot a accepté de participer aux stérilisation et identification de 12 chats libres (6 mâles et 6 femelles) présents sur la commune à hauteur de 60€ par chat et 100€ par chatte. Les dépassements éventuels, interruption de gestation par exemple, resteraient à la charge de la commune.

Par ailleurs, la commune conventionnait habituellement avec l'ACAMA pour la mise en œuvre de cette campagne. Pour mémoire, les coûts arrêtés lors de la dernière convention étaient de 60€ pour un mâle, 90€ pour une femelle et un supplément de 60€ pour les femelles gestantes.

M. le Maire sollicite le conseil pour lancer une campagne de stérilisation de chats libres.

Oùï l'exposé de M. le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité des votants, décide :

- d'autoriser la campagne de stérilisation des chats libres ;
- de prendre en charge les dépassements des frais de vétérinaire liés à la stérilisation des chats capturés dans le cadre de l'accord avec la Fondation Brigitte Bardot ;
- de conclure deux conventions avec l'ACAMA afin d'une part, de capturer les 12 chats à stériliser et, d'autre part, dans l'éventualité d'une surpopulation féline, de prendre en charge les frais (stérilisation et identification) dans la limite de 10 chats supplémentaires. Le coût de la prestation s'élèverait à 70€ pour un mâle, 92€ pour une femelle et un supplément de 15€ pour les femelles gestantes.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.  
Pour Copie conforme.

Le maire,  
Jean-Michel Eyraud.

Date de publicité : - 1 AOUT 2025

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Secrétariat Général/secrétariat des assemblées/Conseils municipaux/juillet2025

TEL : 04 71 65 71 90  
FAX : 04 71 65 71 99  
e-mail : chambon@ville-lechambonsurlignon.fr

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

AR Prefecture

043-214300519-20250728-77\_2025-DE  
Reçu le 31/07/2025  
Publié le 31/07/2025

Le 28 juillet 2025 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 22 juillet 2025, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 13

- Votants : 16

Étaient présents : MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Didier Maneval, Didier Crouzet, Franck Royer, Antonio Savini  
Mmes Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chanteperrin, Roselyne Charreyron,

Étaient excusés :

M. Sébastien Genest (pouvoir à M. Philippe Dubois)

Mme Isabelle Rouveure-Mounier

M. Frédéric Roux (pouvoir à M. Antonio Savini)

Mme Denise Vallat (pouvoir à M. Jean-Michel Eyraud)

Mme Tiphaine Vernet (pouvoir à Mme Sandra Picot)

Était absent : M. Léo Bader

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

## Délibération n° 77 / 2025 : Remboursement des frais à M. le Maire

M. André Arnaud, adjoint au Maire, informe les conseillers municipaux que M. le Maire a réglé avec sa carte bancaire la carte grise du véhicule amplioroll d'occasion acheté pour les services techniques et qu'il convient de lui rembourser les frais d'un montant de 374,76€.

M. André Arnaud demande aux conseillers de se prononcer sur ce point.

Où l'exposé, le Conseil municipal, ayant constaté au moment du vote l'absence de M. le Maire, à l'unanimité des votants :

- décide de rembourser les frais de carte grise à M. le Maire qui s'élève à 374,76€ ;
- donne tout pouvoir à un adjoint au Maire pour l'exécution de la présente.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le maire,  
Jean-Michel Eyraud.



Date de publicité : - 1 AOUT 2025

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Secrétariat Général/secrétariat des assemblées/Conseils municipaux/juillet2025



MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

TEL : 04 71 65 71 90  
FAX : 04 71 65 71 99  
e-mail : chambon@ville-lechambonsurlignon.fr



**MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON**

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

TEL : 04 71 65 71 90  
FAX : 04 71 65 71 99  
e-mail : chambon@ville-lechambonsurlignon.fr

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

AR Prefecture

043-214300519-20250728-78\_2025-DE  
Reçu le 31/07/2025  
Publié le 31/07/2025

Le 28 juillet 2025 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 22 juillet 2025, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 13

- Votants : 17

Étaient présents : MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Didier Maneval, Didier Crouzet, Franck Royer, Antonio Savini  
Mmes Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chanteperrin, Roselyne Charreyron,

Étaient excusés :

M. Sébastien Genest (pouvoir à M. Philippe Dubois)

Mme Isabelle Rouveure-Mounier

M. Frédéric Roux (pouvoir à M. Antonio Savini)

Mme Denise Vallat (pouvoir à M. Jean-Michel Eyraud)

Mme Tiphaine Vernet (pouvoir à Mme Sandra Picot)

Était absent : M. Léo Bader

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

### **Délibération n° 78 / 2025 : Tarif pour la location, à la demi-journée, de la grande salle de la Maison des Bretchs**

M. le Maire indique aux conseillers municipaux qu'au regard des demandes émises par des administrés ou des professionnels, il convient d'affiner le tarif de location de la grande salle de la Maison des Bretchs.

M. le Maire propose le tarif suivant :

- demi-journée : 180€.

M. le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur ce point.

Où l'exposé de M. le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- valide le tarif, à la demi-journée, pour la location de la grande salle de la Maison des Bretchs, mentionné ci-dessus ;
- donne tout pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le maire,  
Jean-Michel Eyraud.

Date de publicité : - 1 AOUT 2025

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Secrétariat Général/secrétariat des assemblées/Conseils municipaux/juillet2025

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

AR Prefecture

043-214300519-20250728-79\_2025D-DE  
Reçu le 01/08/2025  
Publié le 01/08/2025

Le 28 juillet 2025 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 22 juillet 2025, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 13

- Votants : 17

Étaient présents : MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Didier Maneval, Didier Cruzet, Franck Royer, Antonio Savini  
Mmes Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chanteperrin, Roselyne Charreyron,

Étaient excusés :

M. Sébastien Genest (pouvoir à M. Philippe Dubois)

Mme Isabelle Rouveure-Mounier

M. Frédéric Roux (pouvoir à M. Antonio Savini)

Mme Denise Vallat (pouvoir à M. Jean-Michel Eyraud)

Mme Tiphaine Vernet (pouvoir à Mme Sandra Picot)

Était absent : M. Léo Bader

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

## **Délibération n° 79 / 2025 : Demande de subvention pour l'implantation d'une bache d'eau brute à la station de potabilisation des Roches**

M. le Maire indique aux membres de l'assemblée délibérante la nécessité d'installer une bache d'eau brute pour sécuriser l'approvisionnement en eau potable de la commune.

Le montant prévisionnel de cette opération est estimé à 356 260,00€ HT.

Ce programme pourrait être financé selon les modalités présentées ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL				
Implantation d'une bache d'eau brute à la station de potabilisation des Roches				
Dépenses (HT)		Ressources		
Terrassements et génie civil, fourniture et pose de la bache, réseaux hydrauliques (fonte, PVC, accessoires)	258 900,00 €	AELB	231 569,00 €	65,00%
Équipements électriques et automatisme, poste de refoulement et capteurs, pompes d'exhaure	74 520,00 €	Département 43	53 439,00 €	15,00%
Études, maîtrise d'œuvre et SPS	18 840,00 €	Fonds propres	71 252,00 €	20,00%
Modification fonctionnement usine pendant travaux : modification automatisme temporaire, surcoût consommation électrique pendant les travaux	4 000,00 €			
<b>TOTAL</b>	<b>356 260,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>356 260,00 €</b>	<b>100,00%</b>

M. le Maire demande au Conseil d'approuver le plan de financement relatif à l'implantation d'une bache d'eau brute à la station d'épuration et de l'autoriser à déposer des dossiers de demande de subvention auprès des différents organismes ciblés.

.../...



**MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON**

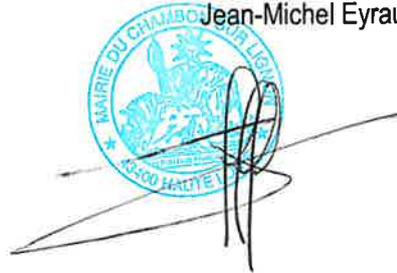
Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

Oui l'exposé de M. le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité des votants  
(3 abstentions : Mmes Barriol, Chantepedrix et M. Roux) :

- Approuve le projet ;
- approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération tel que détaillé ci-dessus ;
- autorise M. le Maire à solliciter une subvention auprès des partenaires ciblés et de tout autre financeur public ou privé ;
- autorise M. le Maire à entreprendre l'ensemble des démarches et à signer tous les documents afférents nécessaires à la concrétisation de cette opération ;
- donne tout pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le maire,  
Jean-Michel Eyraud.



**Date de publicité : - 1 AOUT 2025**

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

AR Prefecture

043-214300519-20250728-80\_2025-DE  
Reçu le 31/07/2025  
Publié le 31/07/2025

Le 28 juillet 2025 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 22 juillet 2025, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 13

- Votants : 17

Étaient présents : MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Didier Maneval, Didier Cruzet, Franck Royer, Antonio Savini  
Mmes Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chantepedrix, Roselyne Charreyron,

Étaient excusés :

M. Sébastien Genest (pouvoir à M. Philippe Dubois)

Mme Isabelle Rouveure-Mounier

M. Frédéric Roux (pouvoir à M. Antonio Savini)

Mme Denise Vallat (pouvoir à M. Jean-Michel Eyraud)

Mme Tiphaine Vernet (pouvoir à Mme Sandra Picot)

Était absent : M. Léo Bader

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

## Délibération n° 80 / 2025 : Demande de subvention du Mémorial de la Shoah

M. le Maire indique aux conseillers municipaux qu'il a reçu une demande de subvention d'investissement de la part du Mémorial de la Shoah afin de financer le renouvellement du matériel audiovisuel de la salle de témoignages du Lieu de Mémoire.

Le montant de la subvention sollicitée auprès de la commune du Chambon-sur-Lignon est de 5 000,00€.

M. le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur ce point.

Où l'exposé de M. le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité des votants (2 abstentions : Mme Chantepedrix et M. Roux) :

- valide l'attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 5 000,00€ au profit du Mémorial de la Shoah ;
- dit que cette somme sera imputée au compte 20421 ;
- donne tout pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le maire,  
Jean-Michel Eyraud.



Date de publicité : - 1 AOUT 2025

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Secrétariat Général/secrétariat des assemblées/Conseils municipaux/juillet2025



MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

TEL : 04 71 65 71 90  
FAX : 04 71 65 71 99  
e-mail : chambon@ville-lechambonsurlignon.fr

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

AR Prefecture

043-214300519-20250728-81\_2025-DE  
Reçu le 31/07/2025  
Publié le 31/07/2025

Le 28 juillet 2025 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 22 juillet 2025, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 13

- Votants : 17

Étaient présents : MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Didier Maneval, Didier Crouzet, Franck Royer, Antonio Savini  
Mmes Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chantepedrix, Roselyne Charreyron,

Étaient excusés :

M. Sébastien Genest (pouvoir à M. Philippe Dubois)

Mme Isabelle Rouveure-Mounier

M. Frédéric Roux (pouvoir à M. Antonio Savini)

Mme Denise Vallat (pouvoir à M. Jean-Michel Eyraud)

Mme Tiphaine Vernet (pouvoir à Mme Sandra Picot)

Était absent : M. Léo Bader

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

## Délibération n° 81 / 2025 : Créations de postes

M. le Maire informe les conseillers municipaux qu'il est nécessaire de créer les postes suivants :

Budget	Statut	Grade	Nombre poste	Fonction	Motif	Quotité Hebdo.
Principal	Permanent	Rédacteur principal de deuxième classe	1	Rédacteur Territorial (B)	Réussite à l'examen professionnel	35H
Principal	Permanent	Adjoint Technique principal de première classe	1	Adjoint Technique Territorial (C)	Ancienneté	35H

M. le Maire demande au Conseil de se prononcer sur ce point.

Où l'exposé de M. le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- décide de créer les postes tels que présentés ;
- donne tout pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le maire,  
Jean-Michel Eyraud.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Date de publicité : 1 AOUT 2025

Secrétariat Général/secrétariat des assemblées/Conseils municipaux/juillet2025



Mairie du Chambon-sur-Lignon

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

TEL : 04 71 65 71 90  
FAX : 04 71 65 71 99  
e-mail : chambon@ville-lechambonsurlignon.fr



MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

<b>AR Prefecture</b>
043-214300519-20250728-82_2025D-DE Reçu le 01/08/2025 Publié le 01/08/2025

Le 28 juillet 2025 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 22 juillet 2025, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 13

- Votants : 17

Étaient présents : MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Didier Maneval, Didier Cruzet, Franck Royer, Antonio Savini  
Mmes Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chanteperrin, Roselyne Charreyron,

Étaient excusés :

M. Sébastien Genest (pouvoir à M. Philippe Dubois)

Mme Isabelle Rouveure-Mounier

M. Frédéric Roux (pouvoir à M. Antonio Savini)

Mme Denise Vallat (pouvoir à M. Jean-Michel Eyraud)

Mme Tiphaine Vernet (pouvoir à Mme Sandra Picot)

Était absent : M. Léo Bader

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

### **Délibération n° 82 / 2025 : Approbation du plan de financement de réparation du mur du pont de Salettes suite à la crue du 17 octobre 2024 et demande de subvention**

M. le Maire indique aux membres de l'assemblée délibérante que, suite aux nombreux dégâts après la crue du 17 octobre 2024, il est nécessaire de voter le plan de financement qui permettra de demander les subventions nécessaires pour aider la commune dans la réparation du mur du pont de Salettes.

M. le Maire précise que ces travaux sont éligibles au programme National Ponts auprès du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA).

Le montant prévisionnel de l'opération est estimé à 126 190,15€ HT.

Le programme de réparation pourrait être financé selon les modalités présentées ci-après :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL			
Réparation du mur du pont des Salettes suite à la crue du Lignon d'octobre 2024			
Dépenses		Ressources	
I. Etude structure	1 100,00 €	Programme Pont CEREMA	100 952,12 € 80,00%
II. Travaux de terrassement	67 080,00 €	Fonds propres	25 238,03 € 20,00%
III. Travaux sur l'ouvrage d'art	50 453,48 €		
III. Mission DET	1 600,00 €		
Aléas 5% (sur II. Et III.)	5 956,67 €		
<b>TOTAL</b>	<b>126 190,15 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>126 190,15 € 100,00%</b>

M. le Maire demande au Conseil d'approuver le plan de financement relatif à la réparation du mur du pont de Salettes et de l'autoriser à déposer des dossiers de demande de subvention auprès des différents organismes ciblés.

.../...



**MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON**

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

TEL : 04 71 65 71 90  
FAX : 04 71 65 71 99  
e-mail : chambon@ville-  
lechambonsurlignon.fr

**AR Prefecture**

043-214300519-20250728-82\_2025D-DE  
Reçu le 01/08/2025  
Publié le 01/08/2025

Où l'exposé de M. le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- approuve le projet et la réalisation des travaux tels que présentés ci-dessus ;
- approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération tel que détaillé ci-dessus ;
- autorise M. le Maire à solliciter une subvention auprès des partenaires ciblés et de tout autre financeur public ou privé ;
- autorise M. le Maire à entreprendre l'ensemble des démarches et à signer tous les documents afférents nécessaires à la concrétisation de cette opération ;
- donne tout pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le maire,  
Jean-Michel Eyraud.

**Date de publicité : ~ 1 AOUT 2025**

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Secrétariat Général/secrétariat des assemblées/Conseils municipaux/juillet2025